



OPRR

Office de la productivité et de
la récupération des ressources

**RAPPORT
ANNUEL
2022**

NOTRE VISION ET NOTRE MISSION



Déchets de matériaux électroniques triés dans des sacs dans une installation de recyclage d'électronique Quantum Lifecycle Partners.

Vision

Une économie circulaire
aujourd'hui pour un avenir
sans déchets.

Mission

Promouvoir la reconnaissance
de la responsabilité individuelle
des producteurs par l'éducation
et l'application de la loi afin de
favoriser l'économie circulaire de
l'Ontario, de stimuler l'innovation
et de protéger l'environnement.

Photo de couverture : Les employés de l'installation de récupération des matières Miller Waste de Newmarket effectuent un contrôle de la qualité des matières destinées à la boîte bleue, en retirant les articles inadaptés au fur et à mesure qu'ils passent sur une courroie de convoyeur qui fait partie d'un système de séparation mécanique en plusieurs étapes.

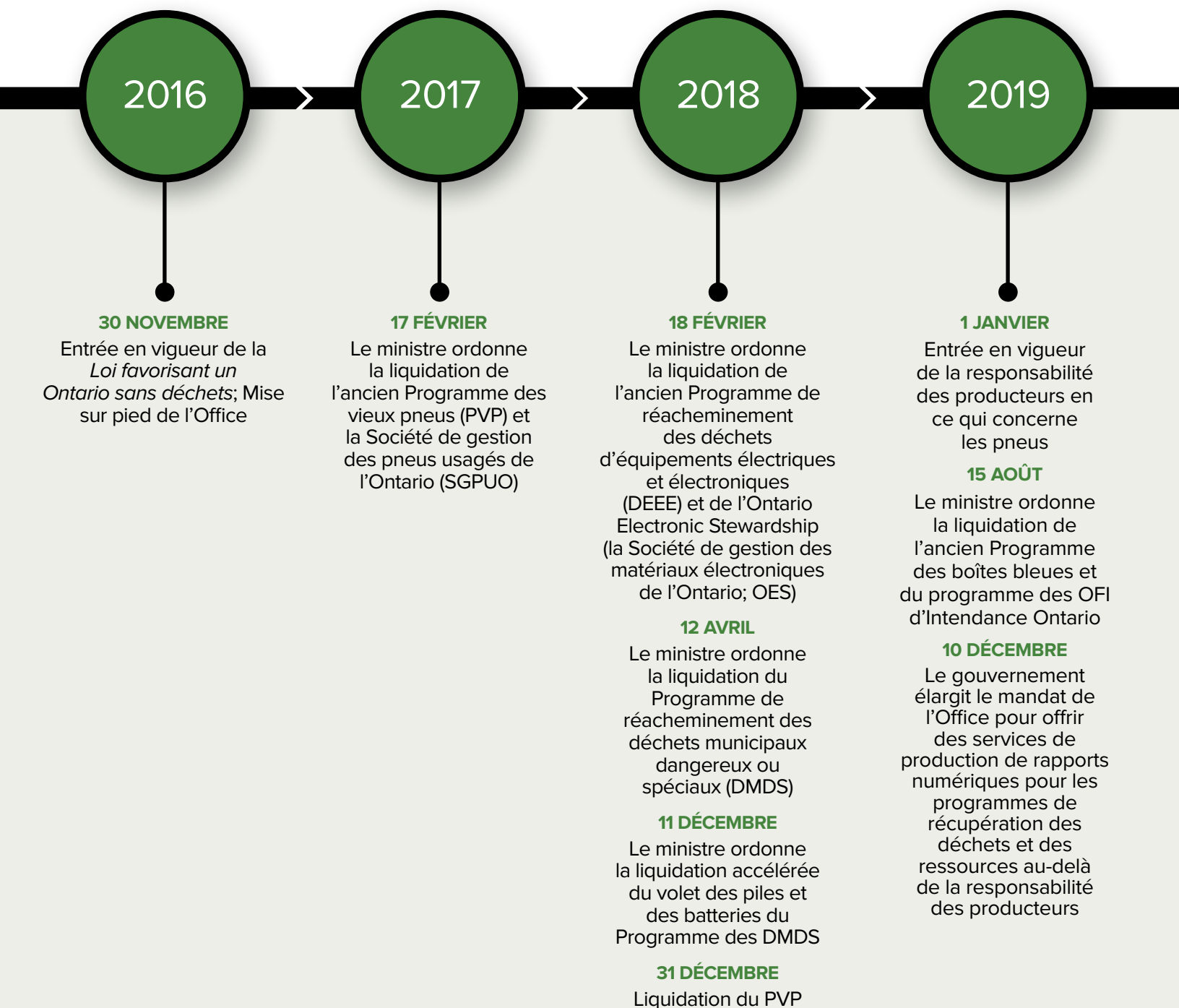
Toutes les photos du présent rapport ont été prises sur place dans des installations de traitement des matières où les ressources réglementées en vertu de la *Loi sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* sont récupérées, réutilisées ou recyclées.

Toutes les photos ont été prises par **Jason George** | www.jasongeorge.com
Conçu par **deLine & Co.** | www.delineandco.com

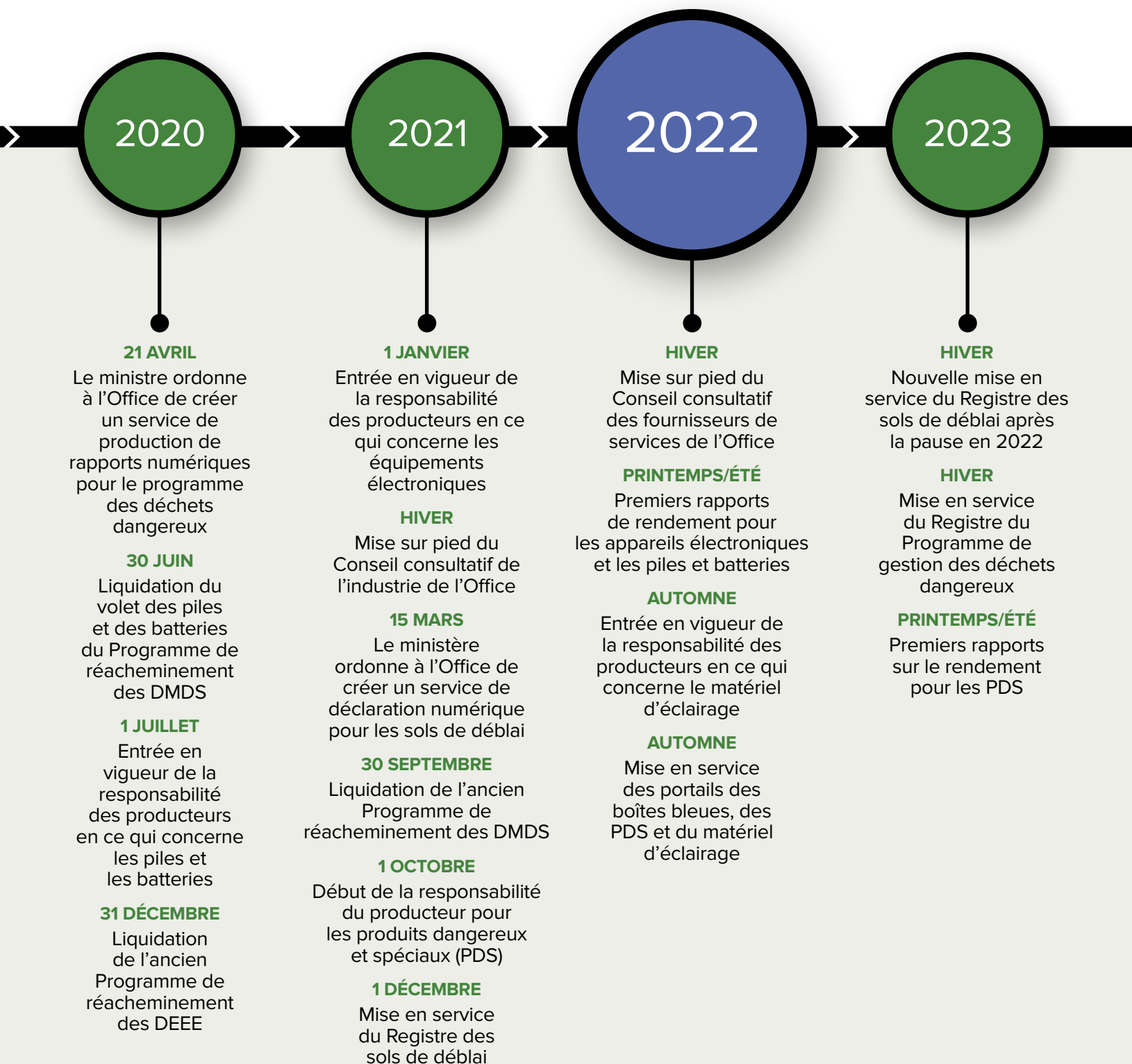
TABLE DES MATIÈRES

01	Jalons /	page 3
02	Glossaire /	page 5
03	Message du président /	page 6
04	Message du chef de la direction /	page 7
05	Message de la registraire /	page 8
06	Au sujet de l'Office /	page 9
07	Faits saillants de 2022 /	page 17
08	Conformité et application de la loi /	page 27
09	Surveillance des programmes de la LTRD /	page 33
10	Fiche de pointage organisationnel /	page 35
11	Données financières /	page 43
	Rapport et analyse de gestion /	page 44
	Rapport de l'auditeur indépendant /	page 50
	États financiers /	page 52
12	Annexes /	page 69
	A Rapport annuel d'Intendance Ontario /	page 69
	B Rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship /	page 69
	C Rapport annuel de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario /	page 70
	D Rapport annuel de la société Brewers Retail Inc /	page 70

Vers un avenir sans déchets



Vers un avenir sans déchets





Feliciano Chatto, un associé de production, démonte des disques durs d'ordinateur dans une installation de recyclage d'électronique de Quantum Lifecycle Partners.

Principaux acronymes

DEEE	Déchets d'équipements électriques et électroniques	OPRR	Office de la productivité et de la récupération des ressources (l'« Office »)
DMDS	Déchets municipaux dangereux ou spéciaux	ORP	Organisme assumant les responsabilités d'un producteur
EEE	Équipements électriques ou électroniques	PDS	Produits dangereux et spéciaux
GDD	Gestion des déchets dangereux	PVP	Programme des vieux pneus
IO	Intendance Ontario	REP	Responsabilité élargie des producteurs
LPE	<i>Loi sur la protection de l'environnement</i>	SGPUO	Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario
LRREC	<i>Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire</i>	TIT/AV	Équipements des technologies de l'information, des télécommunications et de l'audiovisuel
MEPNP	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs		
OES	Ontario Electronic Stewardship		

Ensemble vers une économie circulaire

L'office a travaillé en étroite collaboration avec de nombreux intervenants en 2022 pour gérer un nombre croissant de nouveaux programmes. Guidée comme toujours par les objectifs établis par le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, l'équipe de l'Office a aidé les entreprises, les municipalités et les Premières Nations à participer à nos programmes de registre et de conformité tout au long de l'année.

À la fin de 2022, le registre disposait de la fonctionnalité nécessaire pour permettre aux producteurs et aux fournisseurs de services pour les programmes des pneus, des TIT/AV, des batteries, du matériel d'éclairage, des produits dangereux et spéciaux et des boîtes bleues de remplir leurs obligations réglementaires en matière d'inscription et de déclaration.

L'Office a élargi ses activités en 2022 afin d'offrir deux services de production de rapports numériques pour les programmes de réglementation gérés par le ministère, soit le Registre des sols de déblai et le Registre du Programme de gestion des déchets liquides et industriels dangereux (Registre de GDD). Ces registres sont les premiers à être mis au point au Canada. Ils appuient les règlements qui protègent l'environnement de l'Ontario en vertu de la Loi sur la protection de l'environnement en permettant le suivi en ligne et la production de rapports sur le mouvement des déchets industriels liquides et dangereux, ainsi que sur les sols de déblai.

En 2022, l'Office a continué de collaborer avec les entreprises, les municipalités et les Premières Nations pour remplir son mandat. Grâce à de nombreuses consultations officielles, à des groupes de travail d'intervenants et à de nombreuses autres consultations informelles, l'Office a cherché à comprendre les besoins de tous les intervenants.

Le Conseil d'administration et le personnel ont collaboré tout au long de l'année avec le Conseil consultatif des fournisseurs de services (établi en 2022 sous la direction du Ministère) et le Conseil consultatif de l'industrie. Les deux conseils ont présenté des points de vue qui ont appuyé l'élaboration des priorités stratégiques de 2023 et du plan d'activités de 2023-2025, ainsi que les



méthodologies d'établissement des droits de l'Office, et des plans de communication publique de renseignements et de mesures sur la récupération des ressources et la conformité.

L'Office continue de bénéficier de la collaboration avec le ministre Piccini et son personnel, ainsi que de l'appui du ministre à la réalisation des objectifs de la Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire. Nous accordons de l'importance à notre partenariat continu en vue d'obtenir des résultats

environnementaux et économiques pour l'Ontario.

Le Conseil d'administration de l'Office possède une expertise diversifiée en matière de réglementation, de finances, de services juridiques, de TI et de relations avec les intervenants, ainsi qu'une expérience du secteur, ce qui a contribué à sa surveillance, à son soutien et à ses conseils efficaces à l'égard de la gestion de l'Office en 2022. L'un des principaux objectifs est d'assurer une responsabilisation et une transparence continues et accrues dans les activités et la prise de décisions de l'Office.

Au nom du Conseil d'administration, je tiens à remercier l'équipe de l'Office, le ministre Piccini, le personnel du Ministère, les intervenants municipaux, les parties prenantes de l'industrie et les Premières Nations pour leur travail dévoué à l'appui de nos objectifs collectifs d'accélérer le virage de l'Ontario vers une économie circulaire et de protéger l'environnement de la province.

ROBERT POIRIER
Président du conseil

Assurer la conformité, le service et la responsabilisation

L'office présente une proposition de valeur unique : nous sommes le premier et le seul organisme de réglementation du Canada à avoir le pouvoir de veiller à ce que les entreprises réglementées s'acquittent de leurs responsabilités en vertu des lois sur la responsabilité des producteurs, et de collecter, de vérifier et de publier des données sur les progrès de l'Ontario vers une économie circulaire.

Nous avons également le mandat de fournir deux registres numériques avant-gardistes pour assurer le suivi des déchets industriels liquides et dangereux, ainsi que les sols de déblai.

Compte tenu du mandat grandissant de l'Office et à la suite de consultations avec nos deux conseils consultatifs, en 2022, nous avons révisé les priorités stratégiques qui orientent notre travail afin de mettre l'accent sur quatre domaines :

- 1. Production de rapports publics :** En 2022, nous avons eu accès à plus de données sur l'offre et la gestion des matières réglementées en vertu de la LRREC, ce qui nous a permis d'élargir nos rapports publics sur les renseignements sur la récupération des ressources déclarés dans nos registres.
- 2. Services de registre :** Comme tous les portails de registre prévus ont été lancés à la fin de 2022, l'Office vise maintenant à améliorer l'accessibilité et l'efficacité de ses services de registre et à continuer de répondre aux besoins des inscrits.
- 3. Conformité :** Puisque cinq règlements sur la responsabilité des producteurs sont maintenant en vigueur, l'objectif de l'Office est d'offrir un programme de conformité efficace dans un cadre de conformité fondé sur le risque afin d'obtenir des résultats économiques et environnementaux pour l'Ontario.
- 4. Responsabilisation et durabilité :** En tant qu'organisation qui offre des services publics et qui est entièrement financée par les frais des producteurs, l'Office s'engage à demeurer une organisation responsable, transparente et durable qui optimise les ressources.

La croissance du mandat de l'Office en 2022 a nécessité une augmentation du budget et du personnel. Au fil de l'année, nous avons appris ce qu'il faut pour soutenir les entreprises, les municipalités et les Premières Nations



dans leur transition vers de nouvelles exigences en matière de réglementation et de rapports. Nous avons terminé l'année 2022 avec des dépenses et des revenus inférieurs à ce que nous avons prévu en 2021.

En 2022, j'ai eu le plaisir d'accueillir trois nouveaux cadres au sein de l'Office : Lorella Hayes, Directrice des finances et de l'administration; Lisa Innes, Dirigeante principale de l'information; et Mary Cummins, Registraire. Toutes ont apporté de nouvelles idées à notre équipe de direction.

Je suis reconnaissant envers le président du Conseil d'administration de l'Office, Robert Poirier, et tous nos administrateurs pour leurs réflexions, leurs questions réfléchies et leur surveillance rigoureuse au cours de la dernière année.

Je suis également reconnaissant de l'esprit de collaboration dont font preuve le ministre et son personnel alors que nous mettons en œuvre de nouveaux règlements et de nouvelles orientations et que nous continuons de fournir des renseignements et des idées pour appuyer la prise de décisions fondées sur des données probantes par le gouvernement.

Enfin, l'Office a grandement profité de la rétroaction des intervenants tout au long de 2022. Ils nous ont fourni des renseignements précieux qui nous ont aidés à lancer des services de registre efficaces et à mettre en œuvre de bons programmes de conformité. Nous continuerons de solliciter la participation et la collaboration de tous les intervenants et du ministère alors que nous travaillons ensemble à l'application des lois de protection de l'environnement de l'Ontario et de la LRREC.

FRANK DENTON

Chef de la direction

S'adapter pour répondre aux besoins des inscrits

Pour répondre aux besoins de notre communauté grandissante d'inscrits, les investissements de l'Office en 2022 ont surtout servi à renforcer notre équipe de la conformité et du Registre.

À la fin de l'année, notre équipe de 27 agents de soutien à la conformité et au registre avait eu plus de 40 000 interactions uniques avec les utilisateurs du registre pour les aider à s'inscrire et à produire des rapports, ainsi qu'à comprendre leurs exigences réglementaires. L'équipe a également entrepris un large éventail d'activités de conformité, y compris des vérifications et des inspections, et a analysé des données pour surveiller le marché et évaluer les priorités en matière de conformité.

Notre sondage de 2022 sur la perception des parties prenantes nous a permis d'obtenir de précieux renseignements sur la façon dont nous pouvons améliorer nos services pour mieux soutenir les inscrits. Bien que la majorité de nos participants aient accordé une note positive à leur expérience avec notre personnel, nous avons également entendu que nos communications et notre réactivité peuvent être améliorées. Nous entreprendrons un examen de l'expérience utilisateur de notre site Web et de nos communications pour nous assurer que nos messages sont facilement accessibles, compris et transmis à ceux qui en ont besoin.

L'une de nos priorités stratégiques révisées pour 2023 consiste à publier des renseignements fiables et utiles sur nos programmes. À la suite de vastes consultations sur la production de rapports publics l'an dernier, nous avons commencé à améliorer nos rapports publics sur les renseignements sur la récupération des ressources par l'entremise de notre site Web. Nous sommes également en train d'élaborer une approche pour la publication de l'information sur nos activités de conformité, afin d'être transparents quant à la façon dont les ressources de conformité sont déployées.

Au fur et à mesure que notre programme de conformité visant à appliquer les règlements de la LRREC prend de l'ampleur, la portée et la nature de nos activités de conformité changent et augmentent. En 2022, nous avons



lancé un projet visant à améliorer notre approche en matière de conformité fondée sur le risque. L'utilisation de nos ressources en fonction de l'évaluation des risques est essentielle pour réduire notre arriéré actuel de cas. Nous avons également commencé à travailler à une stratégie de mobilisation des Premières Nations pour aider ces collectivités à faire la transition vers la responsabilité des producteurs.

Bien que l'outil de conformité que nous utilisons en premier lieu et le plus fréquemment demeure la communication, les mesures

d'application de la loi sont importantes lorsque les inscrits omettent de se conformer. Le Règlement sur les pénalités administratives adopté à la fin de 2022 nous donne le pouvoir d'imposer des sanctions pécuniaires aux parties assujetties qui ne respectent pas les lois provinciales sur l'économie circulaire.

De nombreuses personnes m'ont appuyée au cours de ma première année à titre de registraire. Je suis reconnaissante envers mon équipe de la conformité et du Registre pour son dévouement; son engagement à faire progresser l'économie circulaire de l'Ontario est inspirant. Je tiens également à remercier l'équipe du ministère pour son savoir et sa collaboration continue dans la réalisation de notre mandat. Enfin, je tiens à remercier mes collègues de la direction et le Conseil pour leurs conseils et leur soutien tout au long de l'année.

MARY CUMMINS
Registraire



Devin Tilley, un manutentionnaire, déplace un conteneur de boîtiers d'ordinateurs dans une installation de recyclage d'électronique de Quantum Lifecycle Partners.

Au sujet de l'Office

Mandat

L'Office a été établi par le gouvernement de l'Ontario en novembre 2016 à titre d'organisme de réglementation responsable de la mise en œuvre d'une loi visant à faire passer les programmes de réacheminement des déchets de l'Ontario à un nouveau cadre de réglementation de la responsabilité des producteurs. Ce cadre oblige les producteurs individuels à assumer la responsabilité opérationnelle et financière des produits et de l'emballage qu'ils vendent sur le marché ontarien lorsque les consommateurs ne les utilisent plus.

L'Office doit faire respecter les obligations de la [Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets \(LTRD\)](#) et de la [Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire \(LRREC\)](#) et de leurs règlements connexes. En 2019, le mandat de l'Office a été élargi pour inclure la prestation de services de

déclaration numérique au nom du gouvernement de l'Ontario pour les programmes qui vont au-delà de la responsabilité des producteurs assujettis à la [Loi sur la protection de l'environnement \(LPE\)](#).

En vertu de la LRREC, l'Office est responsable de ce qui suit :

- Superviser les anciens programmes de gérance des produits jusqu'à leur liquidation entière. Cela comprend la supervision des organismes de financement de l'industrie (OFI) et des organismes de gérance de l'industrie (OGI) et la surveillance des programmes de réacheminement des déchets qu'ils exploitent. En 2022, l'Office a continué de superviser l'ancien Programme des boîtes bleues. D'autres anciens programmes de gestion des pneus, des batteries, des DEEE et des déchets municipaux dangereux ou spéciaux (DMDS) ont cessé leurs activités entre 2018 et 2021.

L'Office applique les lois sur l'économie circulaire, conçoit et exploite des registres et produit des rapports sur les activités de récupération des ressources et de conformité.

- Approuver les plans de liquidation et superviser la liquidation des OFI et des programmes qu'ils administrent selon les directives du ministre. En 2022, l'Office a continué de superviser la liquidation de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario (SGPUO), qui a exploité le Programme des vieux pneus jusqu'à ce qu'il cesse ses activités le 31 décembre 2018. L'Office a également continué de superviser la liquidation de l'Ontario Electronic Stewardship (OES), qui a exploité le Programme de réacheminement des DEEE jusqu'à la fin des activités le 31 décembre 2020. L'Office a continué de superviser la transition de l'ancien Programme des boîtes bleues et la mise en œuvre des dernières étapes du plan de liquidation approuvé par IO.
- Administrer le Programme municipal annuel Datappel qui compile les renseignements afin de déterminer le coût de l'ancien système municipal des boîtes bleues et établir l'obligation de financement des intendants du Programme des boîtes bleues. L'Office a publié la version définitive et complète du rapport sur le Datappel pour l'ancien Programme des boîtes bleues administré par IO au début de 2023.
- Prendre en charge des mesures de conformité, notamment des inspections, des sanctions pécuniaires et des poursuites, pour faire respecter les exigences énoncées dans la LTRD et ses règlements connexes.

En vertu de la LRREC, l'Office est responsable de ce qui suit :

- Établir, exploiter et tenir à jour un registre public à l'appui du nouveau cadre de réglementation de la responsabilité des producteurs pour la collecte et la gestion des documents désignés, en permettant aux producteurs de matières désignées en vertu de la LRREC et à leurs fournisseurs de services de s'inscrire et de produire des rapports conformément aux exigences réglementaires
- Établir, exploiter et tenir à jour un registre des sols de déblai et un registre des déchets industriels liquides et dangereux pour faire le suivi de l'information liée à ces programmes
- Prendre des mesures de conformité envers les programmes de responsabilité des producteurs, notamment en menant des inspections, en délivrant des ordonnances exécutoires, en imposant

des sanctions pécuniaires et en engageant des poursuites pour faire respecter les exigences de la LRREC et de ses règlements connexes

- Fournir des renseignements au public sur la récupération des ressources ou des déchets en Ontario
- Informer le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs afin d'appuyer le processus décisionnel ministériel

En vertu de la LTRD et de la LRREC, le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs exerce une surveillance législative de l'Office. Un accord de fonctionnement entre le ministre et l'Office établit les responsabilités et les rôles respectifs des deux parties. Comme la plupart des autorités administratives de l'Ontario, l'Office finance ses activités au moyen de droits et de redevances versés par les parties réglementées selon le principe du recouvrement des coûts. L'Office ne reçoit aucun financement de la part du gouvernement de l'Ontario.

Gouvernance et équipe de direction

L'Office est régi par un Conseil d'administration composé de 11 membres. Le Conseil est responsable de l'orientation stratégique globale et de l'acquittement du mandat de l'Office. Il rend compte au ministre de l'exécution du mandat et des responsabilités de l'Office en vertu de la LTRD, de la LRREC, de la LPE, ainsi que de l'accord de fonctionnement.

Procès-verbal du Conseil

Les réunions sont affichées sur le site Web de l'Office une semaine après leur adoption par le Conseil dans le cadre de son engagement en matière de transparence et comme l'exige le ministre.

Le ministre nomme cinq membres au Conseil d'administration et le Conseil élit six autres membres. Le Conseil élit ses dirigeants aux postes de président, de vice-président, de secrétaire et de trésorier. Le ministre a également le pouvoir de nommer le président du Conseil.



Conseil d'administration

Robert Poirier	Président	Ré-élu en 2021
Tom Wright	Vice-président	Renommé en janvier 2021
Mary Shenstone	Secrétaire jusqu'en mai 2022*	Ré-élue en juillet 2020
Ken Kwall	Trésorier	Ré-élu en juillet 2020
Saqib Cheema	Administrateur	Ré-élu en novembre 2021
Tanweer Gilani	Administratrice	Nommée en janvier 2021
Andrea Nemtin	Administratrice	Ré-élue en novembre 2022
Rajesh Sharma	Administrateur	Ré-élu en novembre 2022
Jeffrey Steiner	Administrateur	Nommé en mars 2021
Marnie Silver	Administratrice	Nommée en mai 2021
Janet Clark	Administratrice	Nommée en janvier 2022

*Andrea Abraham, membre du personnel de l'Office, a été nommée secrétaire générale en mai 2022.

Les membres du Conseil sont rémunérés pour l'exécution de leurs fonctions à des taux harmonisés avec les indemnités journalières établies dans la Directive concernant les organismes et les nominations de la fonction publique de l'Ontario pour les personnes nommées à temps partiel à des organismes de réglementation.

Les taux des indemnités journalières pour les membres en 2022 étaient :

Président – 744 \$

Vice-président – 583 \$

Administrateur – 472 \$

La rémunération totale du Conseil en 2022 était de 338 875,87 \$.

Comités



Comité de vérification et de risques

Aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance en ce qui a trait aux normes d'intégrité et de comportement de l'organisation, aux rapports sur l'information financière, à la surveillance de la gestion des risques et aux pratiques de contrôle de la gestion.



Comité de finances et de technologie

Veiller, au nom du conseil d'administration, à une surveillance efficace des actifs financiers et technologiques de l'Office. Le Comité supervise la préparation du plan d'activités annuel, des budgets de fonctionnement et d'immobilisations et de la gestion générale des ressources financières. Le Comité est également chargé de veiller à ce que la direction dispose de politiques et de procédures adéquates et efficaces en matière de rapports financiers et de surveiller et d'examiner le rendement financier et les contrôles internes.



Comité de la gouvernance, de la réglementation et des relations avec les intervenants

Traite des questions de gouvernance liées au fonctionnement efficace de l'Office, de son conseil d'administration et de ses comités. Ce Comité est responsable de la surveillance, pour le compte du Conseil, des processus de gouvernance d'entreprise, des politiques et du protocole du Conseil, du Code de conduite et des conflits d'intérêts des administrateurs, ainsi que des évaluations du Conseil et des comités du Conseil. Le Comité est également responsable de la surveillance de la conformité de l'organisme à la LRREC, à la LTRD et à l'accord de fonctionnement, notamment en ce qui a trait à la fonction de conformité et d'application de la loi dans le contexte de la responsabilité indépendante du registraire en matière de prise de décisions.



Comité des ressources humaines

Le Comité surveille la gestion des ressources humaines de l'Office et veille à la pertinence et à l'efficacité des politiques et procédures en matière de ressources humaines.



Les pièces électroniques triées dans des balles de plastique sont empilées dans une installation de recyclage d'électronique Quantum Lifecycle Partners.

Équipe de direction

Frank Denton	Chef de la direction
Mary Cummins	Registraire
Noah Gitterman	Avocat général et chef des initiatives stratégiques
Wilson Lee	Directeur des programmes et des affaires publiques
Lorella Hayes	Directrice des finances et de l'administration
Lisa Keegan Inness	Dirigeante principale de l'information

L'Office compte six dirigeants qui sont à la fois membres du Conseil, cadres supérieurs et employés de l'Office :

Robert Poirier	Président
Tom Wright	Vice-président
Ken Kawall	Trésorier
Mary Shenstone	Secrétaire générale jusqu'en mai 2022
Andrea Abraham	Secrétaire générale à compter de mai 2022
Frank Denton	Chef de la direction
Mary Cummins	Registraire

Les membres du Conseil et les employés de l'Office sont assujettis à un Code de conduite ainsi qu'à d'autres politiques de gouvernance qui sont également disponibles sur le [site Web de l'Office](#). Des [renseignements supplémentaires](#) sur le Conseil d'administration et sur l'équipe de direction, comme des biographies et les coordonnées des membres, se trouvent sur le site Web.

Conseil consultatif de l'industrie

L'Office travaille avec deux conseils consultatifs composés de parties réglementées et d'experts de l'industrie, soit le Conseil consultatif de l'industrie et le Conseil consultatif des fournisseurs de services, tous deux établis sous la direction du ministre.

Conseil consultatif de l'industrie de 2022

Coprésidents

Carol Hochu
Tom Wright

Organization

Association canadienne du pneu et du caoutchouc
vice-président du Conseil d'administration de l'Office

Organisation

Association canadienne des boissons
Conseil canadien du commerce de détail
Food, Health & Consumer Products of Canada
Association canadienne de produits de consommation spécialisés
Recyclage des produits électroniques Canada
National Electrical Manufacturers Association
Association canadienne du pneu et du caoutchouc
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Médias d'Info Canada/Association des journaux communautaires de l'Ontario
Constructeurs mondiaux d'automobiles du Canada
Électro-Fédération Canada

Représentante

Shane Buckingham
Sebastian Prins
Michelle Saunders
Simon Kinsman
Shelagh Kerr
Stephen Gordon
Carol Hochu
Julie Kwiecinski
Paul Deegan / Cameron Gordon
Andrew Mackinnon*
Cherith Sinisac

*Andrew Mackinnon a été remplacé par Brock Roseborough au printemps 2023.



Les pneus sont triés et empilés dans une installation de recyclage de pneus du groupe Emterra.

Conseil consultatif des fournisseurs de services de 2022

Coprésidents

Paulina Leung
Tom Wright

Organization

Groupe Emterra
vice-président du Conseil d'administration de l'Office

Organization

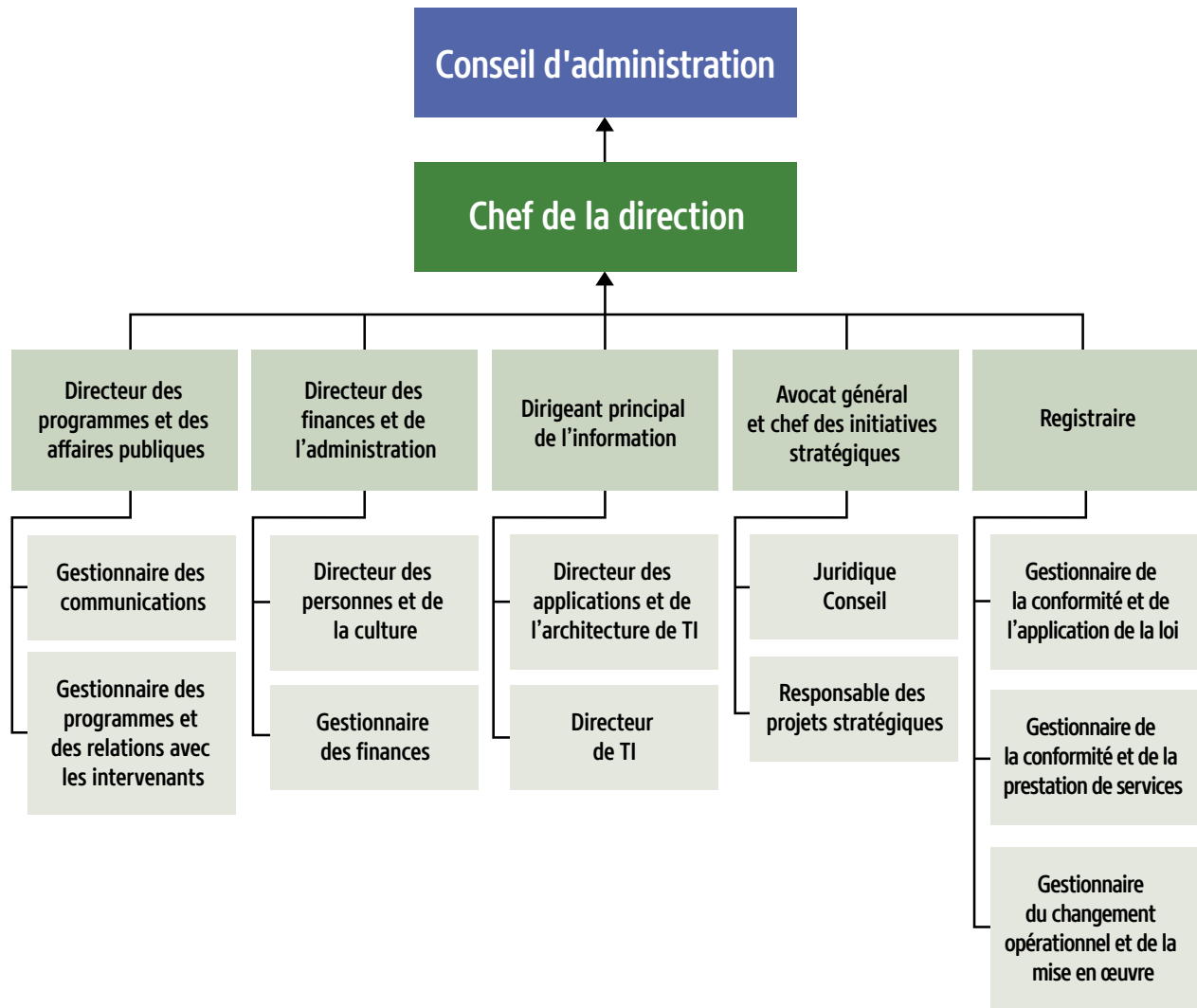
Groupe Emterra
Association des municipalités de l'Ontario
Loop Recycled Products
Entreprise de matières premières
Ville de Toronto
Quantum Lifecycle Partners
Ontario Tire Dealers Association
Société ontarienne de gestion des déchets
Waste Connections du Canada
Comté de Northumberland
Région de Peel
GFL Environmental

Representative

Paulina Leung
Dave Gordon
Josh Wiwcharyk
James Ewles
Annette Synowiec
Clayton Miller
Adam Moffat
Ashley De Souza
Izzie Abrams
Adam McCue
Norm Lee
Nicole Willett

Ressources humaines

La structure organisationnelle de l'Office en 2022 est présentée dans le tableau ci-dessous :



À la fin de 2022, le personnel de l'Office comptait 67,5 équivalents temps plein (ETP), comparativement à 53,5 ETP à la fin de 2021. La croissance de l'Office s'est principalement produite dans les fonctions de soutien et de communication pour la conformité et le Registre, afin d'appuyer l'élaboration, le lancement et la mise en œuvre du Registre de GDD, de fournir des services et du soutien aux producteurs et aux fournisseurs de services et d'assurer la conformité avec les cinq règlements de la LRREC actuellement en vigueur, en tout ou en partie.

Bilan de l'année

En 2022, l'Office a mis l'accent sur l'élargissement de nos programmes de responsabilité des producteurs, l'élaboration de portails de registre et le lancement de nouveaux programmes de conformité et de production de rapports numériques, qui sont tous au cœur du mandat de l'Office. En 2022, l'Office a lancé les projets ou programmes suivants :

- Portail du Registre des boîtes bleues
- Portail du Registre des PDS
- Registre et application mobile pour le Programme de GDD
- Programme de matériel d'éclairage

La réalisation de projets complexes de technologie de l'information qui se chevauchent a mis à l'épreuve la capacité de l'organisation, mais grâce à une gestion efficace des projets et du personnel, les trois projets de registre des boîtes bleues, des PDS et de GDD ont été réalisés dans le respect des délais et du budget. La réussite des projets dépendait de l'approche de collaboration de l'Office pour la réalisation des projets de registre grâce à de solides partenariats avec le personnel du ministère, l'industrie et les fournisseurs de technologie.

L'application mobile et le registre du Programme de GDD sont les premiers du genre au Canada et le plus important projet d'enregistrement de l'Office à ce jour. Ils ont été conçus pour accueillir des dizaines de milliers d'utilisateurs et traiter des centaines de milliers de transactions par année. La migration des utilisateurs de l'ancien Réseau d'information sur les déchets dangereux (REIDD) vers le nouveau registre a nécessité une mobilisation et des communications approfondies. L'Office a veillé à ce que les utilisateurs participent à la conception du système et à ce qu'ils soient informés des changements le plus tôt possible.

Le registre et l'application mobile pour le Programme de GDD ont été mis en service pour la première fois le 15 novembre 2022 afin de permettre aux utilisateurs de s'inscrire et de créer leur compte afin qu'ils puissent commencer à soumettre des déclarations à partir du 1er janvier 2023. La transition s'est déroulée sans heurts, et l'adoption du nouveau système a été un grand succès pour l'Office, le ministère et les utilisateurs de l'industrie. Les commentaires des utilisateurs sur le processus de conception, les fonctionnalités et l'utilisation du système, ainsi que la formation et le soutien à l'apprentissage ont été positifs.

L'Office a également reçu deux directives pour le Registre des sols de déblai en 2022. En avril, le gouvernement

de l'Ontario a temporairement suspendu les exigences en matière d'enregistrement et de déclaration en vertu du Règlement sur la gestion des sols sur les lieux et des sols de déblai, suspendant ainsi l'obligation pour les parties obligées d'utiliser le registre. En décembre, le gouvernement a confirmé que la suspension temporaire serait levée à compter du 1er janvier 2023, après la finalisation des modifications au règlement.

Depuis la création de l'Office en novembre 2016, l'organisation a maintenu son engagement à l'égard de la mobilisation et de la consultation des intervenants afin d'appuyer la transition du secteur de la gestion des déchets vers le nouveau cadre de réglementation de la responsabilité des producteurs de l'Ontario. En 2022, le ministre a demandé à l'Office d'établir officiellement le Conseil consultatif des fournisseurs de services (CCFS) pour accompagner le Conseil consultatif de l'industrie (CCI) qui a été mis sur pied en 2021, également à la demande du ministre. Ces conseils offrent une tribune officielle aux intervenants de l'Office pour mobiliser l'équipe de la haute direction et le Conseil d'administration sur un large éventail de sujets. Au cours de la dernière année, les conseils ont fourni de précieux commentaires sur l'élaboration du budget de 2023, y compris les priorités stratégiques de l'Office, les plans pour la production de rapports publics sur la récupération des ressources, l'information sur la conformité et les mesures du rendement.

L'Office a également tiré parti de la rétroaction directe de nos inscrits dans le cadre de notre sondage sur la perception des intervenants, que nous publions chaque année par l'entremise d'une entreprise de recherche indépendante. Les résultats du sondage de 2022 ont fourni des points de vue importants des entreprises qui utilisent nos systèmes de registre, interagissent avec notre personnel de soutien et utilisent nos documents de communication pour comprendre leurs exigences réglementaires. Les résultats du sondage ont permis de cerner les points à améliorer, notamment la clarté de nos communications ainsi que notre réactivité et notre accessibilité. Ce sont tous des aspects de la prestation de services sur lesquels nous nous concentrerons tout au long de 2023 afin de mieux soutenir les personnes inscrites.

La transition du Programme des boîtes bleues progresse alors que la première portion de municipalités se prépare à se retirer du programme existant le 1er juillet 2023, et que les producteurs se préparent à assumer l'entière responsabilité du système dans le cadre de la LRREC. En 2022, l'Office a continué de travailler en étroite collaboration avec Intendance Ontario (IO) pour mettre en œuvre le plan de liquidation approuvé par le Conseil

L'Office a intensifié les communications et la sensibilisation auprès des producteurs de matières destinées à la boîte bleue, des ORP et des municipalités en 2022, préparant tous les intervenants du premier groupe de collectivités à faire la transition vers le nouveau programme à compter du 1er juillet 2023.



Chris Latour, un trieur de processus/contrôleur de la qualité, se tient parmi des balles compactées de matériaux Blue Box dans une installation de récupération de matériaux de Miller Waste Systems.

d'administration de l'Office. Le personnel de l'Office et d'IO s'est concentré sur l'atténuation de tout conflit d'intérêts et a obtenu des données pour veiller à ce qu'aucune partie exerçant ses activités dans le cadre du nouveau cadre de réglementation n'obtienne d'avantage indu.

Alors que l'équipe des programmes et des affaires publiques s'est concentrée sur la transition de l'ancien Programme des boîtes bleues, l'équipe de la conformité et du Registre de l'Office s'est concentrée sur l'élargissement du programme afin de mettre en œuvre le nouveau Règlement sur la boîte bleue. L'Office a travaillé en étroite collaboration avec le ministère et les ORP pour s'assurer que le système est prêt pour le 1er juillet 2023, lorsque le tiers des municipalités participant au Programme des boîtes bleues actuel commenceront à passer au nouveau cadre de réglementation de la responsabilité des producteurs. L'Office et le ministère ont également collaboré à l'élaboration de nouvelles communications à l'intention des inscrits pour la boîte bleue afin de les aider à comprendre leurs obligations en vertu du nouveau règlement pour qu'ils puissent s'assurer que le nouveau système de collecte et de gestion des matières destinées à la boîte bleue sera prêt pour le 1er juillet 2023.

Le personnel de l'Office a augmenté progressivement en même temps que son mandat législatif, qui comprend maintenant la mise en œuvre de six règlements sur la responsabilité des producteurs et l'exploitation de deux registres en ligne en vertu de la LPE pour les déchets dangereux et les sols de déblai, ainsi que la poursuite de la supervision de la liquidation des anciens programmes dans le cadre de la LTRD. L'Office a ajouté de 14 ETP en 2022, portant son total à 67,5 ETP, la majeure partie de cette croissance étant attribuable à l'équipe de la conformité et du Registre. L'équipe élargie aide à répondre aux besoins des inscrits aux programmes de responsabilité des producteurs de l'Office, ainsi qu'à ceux des personnes qui utilisent les registres des sols de déblai et de GDD. Le Registre de GDD est le plus grand et le plus utilisé de l'Office et devrait recevoir 250 000 déclarations par année déposées par des dizaines de milliers d'utilisateurs.

Comme il n'y a pas de nouvelles désignations de matériel en vertu de la LRREC ni de directives pour élaborer d'autres registres en ligne prévus pour 2023, le personnel se concentre sur la stabilisation des activités et l'optimisation des processus opérationnels et met en œuvre les recommandations et les mesures prévues découlant des examens des domaines suivants :

- Technologie et cybersécurité
- Modèle de gouvernance de la prestation des TI
- Cadre de conformité axé sur les risques
- Gouvernance des données
- Principales mesures de rendement

- Review of Key Performance Measures
- Analyse comparative externe des offres de rémunération globale
- Stratégie et plan d'action en matière de diversité, d'équité et d'inclusion

L'examen de la répartition des coûts et du modèle d'établissement des frais, qui a été demandé en partie par les commentaires des intervenants, a été réalisé par une partie externe au printemps 2022. L'examen a permis de conclure que la méthode de répartition des coûts et le modèle d'établissement des frais de l'Office sont raisonnables et conformes à nos principes d'établissement des frais, et n'a recommandé aucun changement immédiat pendant la transition et la stabilisation des programmes. L'examen a permis à l'Office de réévaluer sa méthode de répartition des coûts en y intégrant des facteurs de coût plus quantitatifs. La méthodologie révisée a été utilisée pour répartir les coûts des frais de programme de 2022 et de 2023. Les droits de 2023 ont été établis pour la première fois avant l'année à laquelle ils s'appliqueraient, à l'exception des droits pour les producteurs de PDS, sur lesquels l'Office a continué de mener des consultations tout au long du premier semestre de 2023.

L'Office continuera de mettre l'accent sur l'amélioration de la prestation des programmes pour continuer d'assurer l'optimisation des ressources dans ses activités et ses dépenses en s'acquittant de son mandat législatif d'appuyer la stratégie du gouvernement de l'Ontario en matière d'économie circulaire.

Communications

Le site Web de l'Office est le principal carrefour d'information sur la récupération des ressources en Ontario pour le public, les municipalités, les Premières Nations et les entreprises réglementées par l'Office. En 2022, nous avons apporté des changements à notre site Web pour qu'il soit plus facile pour les utilisateurs d'accéder à l'information et de la chercher, et pour que cette information soit plus claire. Les changements comprenaient la création d'une nouvelle [page pour les rapports publics sur l'information sur la récupération des ressources](#). En 2023, cette page fera partie d'une nouvelle section du site Web axée sur les rapports publics sur les activités de conformité ainsi que sur l'information sur la récupération des ressources pour veiller à ce que les inscrits, les intervenants et le public comprennent les progrès réalisés par l'Ontario dans l'avancement de son économie circulaire.

Tout au long de 2022, les équipes de projet de l'Office ont travaillé en étroite collaboration avec le personnel du ministère et les partenaires de l'industrie pour préparer les personnes inscrites à l'ouverture du nouveau Registre des PDS et des portails des registres des boîtes bleues, de GDD et du matériel d'éclairage.

En 2022, l'Office a mobilisé les parties prenantes au moyen de consultations, de sondages, de conseils consultatifs et de groupes de travail de projet. La rétroaction que nous avons obtenue a éclairé tous les aspects de notre travail.

Les activités de communication à l'appui de la mise en service de ces portails et des exigences connexes en matière de production de rapports comprenaient des campagnes de courriel ciblées, des webinaires, la publication de réponses aux questions courantes et l'élaboration de guides et de ressources de formation – tous conçus pour veiller à ce que les inscrits disposent des renseignements nécessaires pour respecter leurs obligations réglementaires. Depuis sa création, l'Office a tiré parti des communications pour appuyer la conformité volontaire, ce qui nous a valu la confiance de nos communautés d'inscrits et a contribué à notre rentabilité en réservant des ressources de conformité pour cibler les parties volontairement non conformes plutôt que celles qui ne sont non conformes par ignorance ou en raison de difficultés à comprendre leurs obligations.

L'Office a organisé sept webinaires publics pour aider les intervenants à mieux comprendre le Registre de GDD et la transition de la saisie de données sur papier à un registre numérique. Trois des séances ont été conçues pour présenter le registre et aider les parties touchées à comprendre le passage de l'ancien REIDD vers le registre numérique et l'application mobile de l'Office. Les séances subséquentes étaient axées sur les rôles et comportaient de l'information destinée aux transporteurs, aux récepteurs et aux producteurs dans le cadre du Programme de gestion des déchets dangereux. Afin de soutenir davantage les utilisateurs, l'Office a créé une bibliothèque complète de ressources pour les aider à naviguer dans le système en ligne et à effectuer les activités d'inscription et de production de rapports, y compris des instructions étape par étape, des vidéos explicatives, des simulations ou des scénarios de pratique, des guides de référence rapide et un dépliant imprimable qui résume les changements et les principales mesures pour les utilisateurs. Ces activités s'ajoutaient aux ateliers et aux séances d'essai en cours tout au long de 2022 afin d'obtenir les commentaires des principaux utilisateurs de l'industrie et du ministère pendant l'élaboration du nouveau système.

Les activités de la série d'apprentissage Comprendre le nouveau Règlement sur la boîte bleue de l'Ontario se sont poursuivies en 2022 avec deux webinaires. Le premier webinaire a précisé les modifications apportées

au Règlement sur la boîte bleue par le gouvernement de l'Ontario en avril 2022. La deuxième a permis de passer en revue le portail du Registre des boîtes bleues et de décrire les principales étapes à suivre pour produire des rapports sur l'offre pour les producteurs. En août, l'Office a organisé un webinaire pour aider les producteurs de matériel d'éclairage à comprendre leurs nouvelles exigences en vertu du Règlement de l'Ontario sur les équipements électriques et électroniques. Tous les enregistrements et les diapositives des webinaires se trouvent à la page des [événements de la série d'apprentissage](#) du site Web de l'Office.

Mobilisation et consultation des parties prenantes

La mobilisation et la consultation des parties prenantes sont essentielles pour permettre le changement transformationnel dans le secteur de la gestion des déchets. La transition continue des anciens programmes de réacheminement des déchets au cadre de réglementation de la responsabilité des producteurs en vertu de la LRREC et l'introduction de nouveaux registres en ligne pour les sols de déblai et les déchets industriels dangereux exigent que l'Office connaisse et comprenne les points de vue de ses inscrits et parties prenantes.

En 2022, l'Office a largement mobilisé les parties prenantes au moyen de consultations, de sondages, de conseils consultatifs et de groupes de travail de projet. Les commentaires que nous avons obtenus ont orienté et éclairé tous les aspects du travail de l'Office, y compris la réduction du fardeau administratif dans la mesure du possible, la démonstration de l'optimisation des ressources, l'amélioration de la convivialité de nos plateformes technologiques et l'harmonisation avec les processus opérationnels existants tout en atteignant les objectifs stratégiques des lois de l'Ontario sur l'économie circulaire.

Conseils consultatifs

L'Office a collaboré avec le Conseil consultatif de l'industrie et le Conseil consultatif des fournisseurs de services sur les processus de planification de ses activités en 2022, y compris la révision de ses priorités stratégiques et de ses mesures de rendement pour 2023. Le CCI et le CCFS ont également fait part de nombreux commentaires sur les rapports publics.

En réponse à cette rétroaction, l'Office a lancé une

Fort d'une capacité de traitement de 250 000 envois de déchets dangereux par année, le Registre des déchets dangereux et spéciaux est le projet de registre le plus vaste et le plus complexe de l'Office à ce jour.



Joel Stewart, chef d'équipe dans une installation de traitement des eaux usées industrielles d'Aevitas Inc., arrose la zone de réception.

consultation officielle sur la façon d'améliorer les rapports publics sur les activités de récupération des ressources et de conformité. De toutes les consultations convoquées par l'Office depuis sa création en novembre 2016, la consultation sur les rapports publics a recueilli le plus grand nombre de commentaires.

Conformément aux commentaires du CCI et du CCFS, nous avons entendu un vif désir de la part des parties prenantes que l'Office améliore ses rapports publics à certains égards, notamment :

- publier davantage de données liées au marché afin de mieux éclairer les activités et la structure des marchés émergents de récupération des ressources;
- fournir une analyse plus poussée du rendement des programmes et de l'économie circulaire de l'Ontario;
- publier les données et l'information et les analyses plus fréquemment;
- explorer comment les ensembles de données granulaires qui sont actuellement disponibles dans l'ancien Programme des boîtes bleues par le biais du Datappel annuel exploité par l'Office peuvent être préservés en vertu du nouveau Règlement sur la boîte bleue;
- rendre compte des activités de conformité.

Les parties prenantes nous ont dit que les rapports publics sont essentiels au succès des entreprises dans le secteur en pleine croissance de la récupération des ressources. Les producteurs ont soulevé que les rapports publics sont essentiels pour l'analyse comparative par rapport aux autres administrations; que les municipalités l'exigent pour évaluer la suffisance de l'accessibilité; que les organismes de responsabilité des producteurs (ORP) l'exigent pour mieux comprendre le marché et la concurrence; et que le public a besoin d'information sur les progrès de la transition de l'Ontario vers une économie circulaire.

En réponse aux commentaires soumis au cours de la consultation, l'Office a créé une section réservée aux « rapports publics » sur son site Web pour rendre compte des activités de conformité et des renseignements sur la récupération des ressources, qui comprend maintenant une page réservée aux [ordonnances de conformité et aux pénalités administratives](#). Au début de 2023, nous avons mis sur pied un groupe de travail interne chargé de coordonner la mise en œuvre des améliorations apportées aux rapports publics. Le groupe de travail a élaboré un plan d'action en 2023 en fonction des commentaires reçus dans le cadre de la consultation et se concentre maintenant sur la mise en œuvre.

Sondages auprès des inscrits

L'Office mène des sondages auprès des inscrits par l'entremise d'un tiers indépendant depuis 2019 (le

sondage a été reporté en 2020 en raison du début de la pandémie de COVID-19). Le tableau ci-dessous montre les types de sondages déployés et les programmes sondés par année.

Année	Sondage de référence	Sondage de suivi
2019	Pneus	S.O.
2021	TIT/AV, Batteries	Pneus
2022	Boîtes bleues, PDS	Pneus, batteries, TIT/AV
2023 (prévu)	GDD, sols de déblai, matériel d'éclairage	Pneus, batteries, TIT/AV, boîtes bleues, PDS

Les répondants à le sondage de 2022 ont affirmé que nous nous acquittons de notre mandat législatif et que notre équipe de soutien responsable de la conformité et du Registre est réputée pour ses connaissances, son professionnalisme et l'aide qu'elle offre aux inscrits, indiqué que les portails d'enregistrement fonctionnent bien et sont conviviaux. Les répondants ont également mentionné que l'Office doit être plus réceptif et plus accessible, et voulait les communications doivent être plus claires.

Cette rétroaction est intégrée à la prise de décisions au sujet d'un certain nombre d'initiatives en cours, y compris un examen de nos stratégies de communication pour s'assurer que les messages de l'Office sont compris; une évaluation de l'expérience utilisateur du site Web de l'Office pour le rendre plus convivial et accessible; et l'élaboration de normes de niveau de service pour assurer une prestation de services adaptée et opportune.

Les détails du sondage de 2022, ainsi que les résultats du sondage précédent seront affichés sur le site Web de l'Office.

Consultations

L'Office consulte fréquemment les inscrits et les parties prenantes pour s'assurer que ses activités sont aussi efficaces que possible et que les registres répondent aux besoins des utilisateurs. Les consultations officielles tenues en 2022 sont énumérées ci-dessous, mais en outre, le personnel rencontre les parties prenantes individuellement tout au long de l'année sur tout, des droits de l'Office aux procédures de registre. Au cours de l'élaboration et de la construction de nouveaux projets de registre, l'Office collabore étroitement et fréquemment avec les utilisateurs et les futures parties prenantes par l'établissement de groupes de travail ainsi que dans de plus petits forums ou en tête-à-tête.

Les consultations officielles de l'Office sont fondées sur les principes de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et sont les meilleures de leur catégorie. L'Office a tenu huit consultations officielles en 2022.

1. Plan de liquidation du Programme des boîtes bleues : Nouvelle méthodologie d'établissement des droits

Entre le 21 janvier et le 4 février 2022, l'Office a consulté IO afin de simplifier la méthodologie d'établissement des droits pour les intendants du Programme des boîtes bleues pendant la période de transition du programme entre 2023 et 2025. Les consultations de l'Office ont suivi celles d'IO sur la nouvelle méthodologie d'établissement des droits entre le 1er décembre 2021 et le 13 janvier 2022.

2. Examen des procédures de vérification des données sur l'approvisionnement des piles et batteries et de l'équipement de TIT/AV

Du début de l'automne 2021 jusqu'au début de 2022, l'Office a tenu une consultation sur les principes et les méthodologies utilisés dans les procédures de vérification des données d'approvisionnement des piles et batteries et de l'équipement de TIT/AV qui visait à réduire le fardeau pour les inscrits tout en atteignant les résultats réglementaires. La consultation s'est déroulée en deux phases. Au cours de la première, l'Office a consulté les producteurs, les ORP et leurs vérificateurs au sujet des principes et des méthodologies utilisés dans les procédures du 9 septembre au 9 octobre 2021. Au cours de la deuxième phase, l'Office a tenu des consultations sur l'ébauche des procédures afin de recueillir des commentaires supplémentaires des parties prenantes du 10 janvier au 18 février 2022.

3. Frais proposés des programmes visés par la LRREC

Du 10 mars au 25 avril 2022, l'Office a mené des consultations sur les frais proposés des programmes proposés visés par la LRREC pour 2022 pour les producteurs et la politique générale révisée d'établissement des frais. L'Office a organisé deux webinaires auxquels ont participé plus de 300 intervenants.

4. Élaboration de la procédure de vérification des données sur l'approvisionnement en produits dangereux et spéciaux

À compter de juin 2022, l'Office a tenu des consultations sur la procédure de vérification des données sur l'approvisionnement en PDS, qui visait à réduire le fardeau des inscrits tout en atteignant les résultats réglementaires. Dans le cadre de la consultation, l'Office a organisé un webinaire auquel ont participé plus de 60 personnes.

5. Amélioration des rapports publics sur les activités de récupération des ressources et de conformité de l'Office

Entre le 22 juin et le 5 août 2022, l'Office a été consulté sur l'amélioration de sa déclaration publique des données sur la récupération des ressources et les activités de conformité. L'Office a communiqué directement avec ses deux conseils consultatifs

et six groupes d'intervenants pour recueillir des commentaires sur la proposition.

6. Utilisation proposée des fonds résiduels d'OES pour compenser les frais des programmes visés par la LRREC pour les producteurs de matériel de TIT/AV

Du 10 août au 2 septembre 2022, l'Office a mené une consultation sur une proposition visant à transférer un montant provisoire des fonds résiduels d'Ontario Electronic Stewardship (OES) à l'Office afin de compenser les frais des programmes visés par la LRREC de 2023 pour les producteurs de TIT/AV, et a sollicité des commentaires sur la façon dont les fonds résiduels restants pourraient être utilisés pour réduire les futurs frais pour les producteurs de TIT/AV une fois que OES aura terminé sa liquidation. L'Office a tenu un webinaire auquel ont participé quelque 30 parties prenantes. Cette consultation s'est ajoutée à plusieurs consultations précédentes sur la disposition des fonds résiduels des OES. De plus, l'Office a consulté directement un certain nombre de parties prenantes clés pour s'assurer que tous les points de vue étaient entendus.

7. Proposition de modification du plan de liquidation du Fonds d'amélioration continue (FAC)

Entre le 4 octobre et le 4 novembre 2022, le Fonds d'amélioration continue et l'Office ont mené des consultations sur la proposition de modification du plan de liquidation du FAC afin de liquider plus tôt et de transférer environ 10 millions de dollars à l'Association des municipalités de l'Ontario pour entreprendre des activités visant à aider les municipalités à régler les problèmes liés à la transition. Le personnel du FAC et l'Office ont organisé trois présentations conjointes pour discuter de la proposition. Deux séances supplémentaires ont été prévues les 26 et 28 octobre 2022 en réponse aux commentaires reçus pendant le processus de consultation.

8. Proposition de frais des programmes visés par la LRREC pour 2023 et des droits pour le Registre des sols de déblai et le Registre de Gestion des déchets dangereux

L'Office a mené des consultations sur les droits proposés pour les registres des sols de déblai et de GDD et des frais des programmes visés par la LRREC du 26 septembre au 21 novembre 2022. L'Office a organisé cinq webinaires auxquels ont participé plus de 630 personnes.

Pour de plus amples renseignements sur ces consultations, y compris les rapports de consultation détaillant les commentaires reçus et la façon dont l'Office a tenu compte des commentaires, consultez le [page Web](#) sur les consultations antérieures.

L'Office a tiré parti des communications pour appuyer la conformité volontaire, ce qui a permis de gagner la confiance de nos communautés d'inscrits et contribué à notre rentabilité.



Des travailleurs trient des pneus dans une installation de recyclage de pneus d'Emterra Group.



En 2023, l'Office se concentre sur la stabilisation des activités et l'optimisation des processus opérationnels afin de réduire le fardeau des inscrits et d'améliorer l'efficacité.

Plaintes

L'accord de fonctionnement conclu entre l'Office et le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs l'oblige à présenter un rapport annuel sur la façon dont les plaintes liées à ses activités ont été traitées. L'Office s'engage à mettre en place un processus accessible, équitable, transparent et simple lorsqu'une plainte est reçue au sujet de l'Office ou d'une personne agissant au nom de l'Office.

À la demande du ministre, l'Office a publié une [Politique officielle sur les plaintes du public et les demandes de clarification de renseignements](#) en 2021, qui a mis à jour l'ancienne Politique sur les plaintes du public. La politique révisée se retrouve sur le site Web de l'Office et décrit comment un membre du public peut déposer une plainte liée à la prestation de services et à la conduite du personnel ou présenter une demande officielle de clarification de renseignements sur les activités de l'Office.

Les plaintes relatives à la conformité et à l'application de la loi sont traitées par les procédures décrites dans la LTRD et la LRREC. Les plaintes relatives à la protection des renseignements personnels sont traitées conformément au Code d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels de l'Office.

L'Office n'a reçu aucune plainte en 2022, en vertu de la Politique officielle sur les plaintes du public et les demandes de clarification de renseignements.

Prestation de services en français

Conformément à ses obligations légales et aux exigences énoncées dans son accord de fonctionnement avec le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, l'Office s'engage à veiller à ce que ses services, ses communications et ses réponses aux demandes de renseignements du public soient disponibles en français.

[Le Programme de prestation des services en français de l'Office](#) décrit comment il entend répondre aux obligations légales en matière de prestation de services en français. En plus de traduire les principaux documents d'activités et de conformité en français, l'Office fait appel à des agents de la conformité et du Registre et à des conseillers en communications bilingues pour fournir des services en français et, au besoin, utilise un service tiers qui offre une traduction simultanée en français sur demande.

En 2022, l'Office n'a reçu aucune demande de services de traduction simultanée ou de documents traduits en français. En 2022, le personnel bilingue de la conformité et du Registre a interagi avec les parties prenantes en français dans 62 cas.

L'Office continuera d'examiner et d'améliorer son Programme de prestation des services en français afin de respecter ses obligations légales.

Règlements, politiques et procédures

Chaque année, l'Office est tenu de présenter les modifications apportées à ses règlements administratifs et à ses politiques en vertu de l'accord de fonctionnement. En 2022, les règlements et les politiques suivants ont été adoptés ou mis à jour :

- Le Code de conduite a été modifié en février 2022 afin de renforcer le fait que l'Office mène ses affaires financières de façon responsable et transparente, en tenant dûment compte de l'intérêt public, et d'établir plus clairement l'approche de l'Office en matière de conflits d'intérêts.
- La Politique générale d'établissement des frais a été révisée en mai 2022 afin de mettre à jour les objectifs et les principes que l'Office applique à l'établissement des frais en vertu de la LRREC, en fonction d'un examen par une tierce partie et des commentaires découlant de la consultation.
- La méthodologie de répartition des coûts a été révisée en mai 2022 pour tenir compte de l'utilisation d'intrants plus quantitatifs et permettre des répartitions plus précises.
- La Politique sur la gestion et le contrôle des finances a été modifiée en mai 2022 afin de tenir compte des changements apportés à la méthodologie de répartition des coûts, aux membres de la direction actuels et aux responsabilités révisées, et de clarifier l'utilisation des fonds de réserve pour éventualités.
- La charte de gouvernance a été modifiée en mai 2022 afin de tenir compte des changements apportés à la structure des comités du Conseil d'administration de l'Office, de réduire les efforts en double et de clarifier les rôles, en particulier entre le Comité de finance et de la technologie et le Comité de vérification et de risques. Elle a été révisée de nouveau en



Faisal Kaba vide la peinture dans des cuves à l'installation de recyclage de peinture de Loop Recycled Products.

septembre 2022 afin de permettre le signalement de toute violence, intimidation et harcèlement en milieu de travail au Comité des ressources humaines.

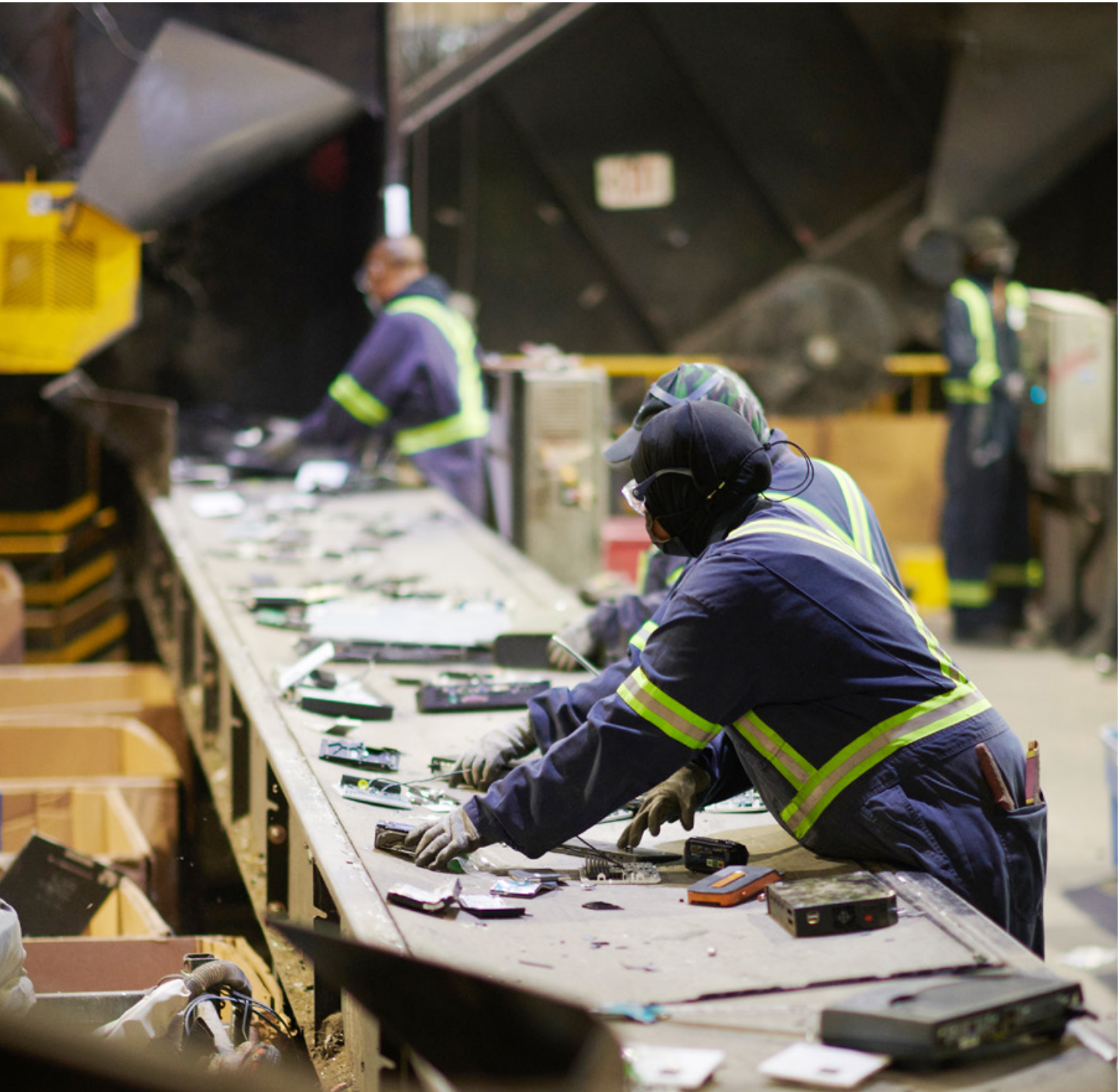
- La Politique sur la délégation de pouvoirs a été modifiée en mai 2022 afin de donner au chef de la direction le pouvoir d'approuver les éléments du Guide des ressources humaines qui ne sont pas liés aux avantages sociaux et à la rémunération. Elle a également été modifiée en novembre 2022 pour tenir compte des politiques révisées de l'Office.
- La Politique sur les frais de déplacement, de repas et d'hébergement a été modifiée en août 2022 afin de mettre à jour les taux de remboursement en fonction d'une analyse d'autres organismes de réglementation.
- La Politique de placements a été révisée en août 2022 pour tenir compte des titres de direction actuels.
- La Politique de gestion des risques opérationnels a été élaborée et approuvée en septembre 2022. Elle énonce les principes directeurs, l'appétit

pour le risque et la gouvernance du risque, ainsi que les rôles et les responsabilités en matière de surveillance des risques.

- La Politique d'approvisionnement a été modifiée en septembre 2022 pour des raisons d'ordre administratif et pour fournir des directives supplémentaires sur le moment où les ententes signées sont requises.
- La Politique sur la sécurité de l'information a été adoptée en septembre 2022, fournissant une politique globale de haut niveau qui définit et documente l'énoncé d'intention, les principes et l'approche de l'Office en matière de gestion efficace des risques pour la sécurité.
- La Politique sur la dénonciation a été modifiée en novembre 2022 pour tenir compte des titres des membres de la direction actuels.

Les règlements, les politiques et les procédures qui sont assujettis aux obligations en matière de divulgation publique se trouvent sur la page [Documents organisationnels](#) du site Web de l'Office.

Le personnel de soutien de l'Office a répondu à 45 000 demandes de renseignements pour aider les inscrits à comprendre leurs exigences réglementaires et à s'y conformer.



Des travailleurs effectuent un contrôle qualité dans une installation de recyclage de produits électroniques de Quantum Lifecycle Partners.

Services de conformité, d'application et de registre

Aperçu

L'équipe de la conformité et du Registre de l'Office est chargée de l'application des exigences de la LRREC et de la LTRD et de leurs règlements connexes. La conformité liée aux programmes des sols de déblai et de GDD est la responsabilité du MEPNP. L'Office adopte une approche de la conformité fondée sur le risque, décrite dans son [Cadre de conformité fondé sur le risque](#).

Le registraire évalue le risque et entreprend des activités d'éducation, de communication et d'application de la loi appropriées pour maximiser la conformité tout en réduisant au minimum le fardeau pour les entreprises. Ces activités comprennent toujours une éducation et une sensibilisation proactives, et peuvent également comprendre :

- des inspections et des vérifications;
- des communications sur la non-conformité;
- des ordonnances exécutoires;
- des pénalités administratives;
- des poursuites judiciaires.

L'équipe de la conformité et du Registre a augmenté sa taille en 2022 de près de 40 % pour atteindre 28,3 ETP afin d'offrir du soutien aux inscrits et d'assurer le fonctionnement des 14 portails de registre, dont neuf ont été lancés en 2022. Le personnel de la conformité a également continué d'appliquer six règlements de responsabilité des producteurs, et le personnel de soutien au registre a fourni un soutien direct aux utilisateurs des registres de GDD et des sols de déblai.

L'Office a élaboré et mis en place un nouveau modèle de prestation de services et de fonctionnement pour l'équipe en expansion, qui comprenait l'introduction d'un fournisseur externe de centre d'appels pour offrir un soutien supplémentaire. Les modèles de prestation de services et d'exploitation de l'Office continueront d'évoluer en 2023, tout comme l'élaboration de normes de prestation de services et de mesures du rendement pour la prestation de services.

En 2022, l'Office a continué d'aider les entreprises à se conformer aux règlements entourant les PDS, les boîtes bleues, les batteries, les EEE et les pneus. Le personnel de la conformité et du Registre a également aidé les producteurs de matériel d'éclairage, qui se sont inscrits auprès de l'Office pour la première fois à l'automne 2022, à comprendre les exigences du Règlement sur les EEE et à soumettre leurs données sur l'approvisionnement. La liste croissante de programmes a nécessité de nouveaux ETP au cours du premier trimestre de 2023 pour assurer une prestation de services rapide et efficace dans l'ensemble des programmes.

Le personnel de la conformité a vérifié l'intégralité de tous les comptes de producteurs hautement prioritaires dans les programmes des pneus, des batteries et des TIT/AV et a élaboré des plans d'inspection pour les programmes des boîtes bleues et des PDS. Le personnel a également vérifié tous les rapports de rendement des ORP hautement prioritaires sur les pneus, les batteries et les TIT/AV pour s'assurer qu'ils étaient complets et a élaboré des plans d'inspection. Les inspections dans tous les programmes, sauf celui sur le matériel d'éclairage, qui a été lancé en 2022, se poursuivent en 2023.

Vers la fin de 2022, le gouvernement de l'Ontario a mis la dernière main au Règlement sur les pénalités administratives pris en vertu de la LRREC. Le Règlement donne à l'Office le pouvoir d'imposer des sanctions pécuniaires en cas d'infraction à la LRREC et à ses règlements d'application, à compter du 1er janvier 2023. En vertu de la LRREC, toutes les ordonnances exécutoires et toutes les pénalités administratives émises par le registraire ou le registraire adjoint de l'Office doivent être rendus publics. Une [nouvelle page Web](#) a été créée sur le site Web de l'Office pour présenter cette information, ainsi que les lignes directrices du Règlement sur les pénalités administratives.

L'Office a publié des rapports sur l'approvisionnement pour les programmes des TIT/AV et de batteries pour la première fois en 2022, et les a présentés sur la page [des rapports sur la récupération des ressources](#) de son site Web. Les rapports sur l'approvisionnement et le rendement du programme des pneus ont également été affichés sur le site Web en 2022. Les rapports sur l'approvisionnement pour les programmes des boîtes bleues, des PDS et du matériel d'éclairage ont été publiés pour la première fois sur le site Web au premier semestre de 2023.

Le calendrier des dates limites des rapports sur l'approvisionnement et le rendement est le suivant :

Règlement/ matière	Première année Date limite des rapports annuels sur l'approvisionnement et le rendement	d'obligation de présentation du rapport sur le rendement
Pneus	Mai 31	2020
Piles et batteries	30 avril	2022
TIT/AV	30 avril	2022
PDS	31 juillet	2023
Matériel d'éclairage	30 avril	2024
Boîtes bleues	31 mai	2024

Piles et batteries

Les exigences de responsabilité élargie des producteurs pour les piles et les batteries sont entrées en vigueur le 1er juillet 2020. Au 31 décembre 2022, plus de 185 producteurs de piles et batteries étaient inscrits auprès de l'Office.

Les producteurs de batteries, ou les organismes assumant les responsabilités d'un producteur (ORP) agissant en leur nom sont tenus, en vertu du Règlement, d'établir et d'exploiter un système de collecte et de gestion des batteries, et de produire un rapport sur ce système à l'intention de l'Office. En avril 2022, le registraire de l'Office a entrepris une inspection du système de collecte des batteries à la suite d'un différend contractuel entre Call2Recycle, un ORP de batteries, et Raw Materials Company Inc., une usine de transformation de batteries qui a entraîné une réduction importante du nombre de sites de collecte de batteries usagées en Ontario. L'inspection visait à confirmer que le nombre requis de sites était opérationnel et que les batteries de tous les sites fermés étaient traitées dans les trois mois suivant leur collecte. Le registraire a publié trois communiqués supplémentaires entre octobre 2022 et février 2023, ainsi que des mises à jour sur la poursuite de l'inspection.

À la fin de 2022, 84 % des producteurs inscrits avaient déclaré leurs données d'approvisionnement, ce qui représentait 90 % de l'approvisionnement total en batteries pour l'année 2021. Des renseignements supplémentaires sur les rapports sur l'approvisionnement de 2022 pour le programme des batteries sont disponibles à [la section Rapports publics du site Web de l'Office](#). L'Office continue d'effectuer le suivi des systèmes de collecte et de gestion des batteries pour s'assurer qu'ils sont conformes au Règlement.

En date du 31 décembre 2022, l'Office avait recensé 137 producteurs récalcitrants potentiels à mettre en conformité aux exigences du Règlement sur les batteries.

TIT/AV

Les exigences en matière de responsabilité des producteurs de TIT/AV en vertu du Règlement sur les EEE sont entrées en vigueur le 1er janvier 2021. Au 31 décembre 2022, plus de 195 producteurs de TIT/AV étaient inscrits auprès de l'Office.

Les producteurs, ou les ORP agissant en leur nom sont tenus d'établir et d'exploiter un système de collecte et de gestion, et de produire un rapport sur ce système à l'intention de l'Office. Le personnel de l'Office a effectué le suivi des systèmes de collecte et de gestion, en plus d'avoir collaboré avec les ORP pour assurer la conformité au Règlement.

À la fin de 2022, 79 % des producteurs de TIT/AV inscrits avaient déclaré leurs données d'approvisionnement, ce qui représentait 107 % de l'approvisionnement de TIT/AV pour l'année 2021.

En date du 31 décembre 2022, l'Office avait recensé 430 producteurs récalcitrants potentiels à mettre en conformité aux exigences du Règlement.

Des renseignements supplémentaires sur les rapports sur l'approvisionnement de 2022 et les rapports de rendement de 2021 pour le programme des TIT/AV se trouvent à la section [pour les rapports publics sur l'information sur la récupération des ressources](#)

À l'automne 2021, l'Office a lancé des consultations auprès des intervenants au sujet de la procédure de vérification des données sur l'approvisionnement des batteries et des TIT/AV. En février 2022, la phase deux de la consultation sur la procédure de vérification des données d'approvisionnement des batteries et de l'équipement de TIT/AV s'est terminée, et en mai 2022, la procédure définitive a été publiée. À la lumière des commentaires reçus et des renseignements recueillis, l'Office a pris les décisions suivantes :

- Élaborer une procédure combinée pour les batteries et les TIT/AV pour rendre la production de rapports efficace.
- Créer deux catégories de producteurs – petits et grands – pour rendre la production de rapports plus rentable et plus efficace.
- Tous les producteurs ont été tenus de présenter un rapport de vérification unique des données sur l'approvisionnement en 2022.
- À compter de 2023, seuls les grands producteurs sont tenus de présenter un rapport de vérification tandis que les petits producteurs sont assujettis à des inspections.

Matériel d'éclairage

En prévision du lancement du programme sur le matériel d'éclairage le 1er janvier 2023, l'Office a travaillé en étroite collaboration avec l'industrie du matériel d'éclairage pour s'assurer que tous les producteurs et fournisseurs de services étaient au courant de leurs exigences en vertu de la LRREC. Étant donné que le programme sur le matériel d'éclairage n'est pas un ancien programme de REP, l'Office a entrepris une étude et une analyse de marché afin de cerner les entreprises nouvelles à la REP pour le matériel d'éclairage en Ontario et de collaborer avec elles. Plus de 90 % des producteurs de matériel d'éclairage recensés par les associations de l'industrie ont été directement mobilisés, et tous les producteurs de matériel d'éclairage hautement prioritaires, sauf un, ont été inscrits. En date du 31 décembre 2022, un total de 60 producteurs de matériel d'éclairage s'étaient inscrits auprès de l'Office.

Le portail du registre du programme sur le matériel d'éclairage, qui a été mis sur pied en 2021, a été mis en service pour les inscrits pour la première fois en octobre 2022.

L'objectif de l'Office est d'offrir un programme de conformité efficace dans un cadre de conformité fondé sur le risque afin d'obtenir des résultats économiques et environnementaux pour l'Ontario.

En date du 31 décembre 2022, l'Office avait recensé trois producteurs récalcitrants potentiels et pris des mesures de conformité.

Des renseignements supplémentaires sur les rapports sur l'approvisionnement de 2022 pour le Programme sur le matériel d'éclairage se trouvent à la [section pour les rapports publics sur l'information sur la récupération des ressources](#).

Pneus

L'année 2022 a été la quatrième année d'exploitation du Programme des pneus en vertu du nouveau cadre de réglementation de la responsabilité des producteurs décrit dans le Règlement sur les pneus de l'Ontario. À la fin de 2022, plus de 485 producteurs de pneus étaient inscrits auprès de l'Office.

En date du 31 décembre 2022, l'Office avait cerné 128 producteurs récalcitrants potentiels qui devaient se conformer au Règlement sur les pneus.

Tout au long de 2022, l'équipe de la conformité et du Registre de l'Office a collaboré avec les organismes de responsabilité des producteurs de pneus et les producteurs qu'ils représentent pour veiller au respect de leurs obligations en matière de collecte et de gestion en vertu du Règlement sur les pneus. L'équipe de la conformité et du Registre de l'Office a relevé des lacunes dans le système de collecte public partagé et a exigé que chaque ORP présente un système conforme au nom des producteurs qu'il représente.

En octobre 2022, les cinq ORP ont soumis quatre systèmes de collecte distincts, qui ont été examinés pour déterminer la conformité aux exigences réglementaires et jugés non conformes. Les ordonnances exécutoires, qui sont publiées sur le site Web de l'Office, ont été émises au printemps 2023 afin d'obliger la prise de mesures immédiates pour remédier à la non-conformité.

À la fin de 2022, 78 % des producteurs de pneus inscrits avaient déclaré leurs données d'approvisionnement, ce qui représentait 81 % de l'approvisionnement de pneus pour l'année 2021.

Des renseignements supplémentaires sur les rapports sur l'approvisionnement de 2022 et les rapports de rendement de 2021 pour le programme des pneus se trouvent à la

[section pour les rapports publics sur l'information sur la récupération des ressources](#).

PDS

L'année 2022 a été la deuxième année d'exploitation du Programme des PDS. Les exigences en matière de responsabilité des producteurs pour les PDS sont entrées en vigueur le 1er octobre 2021. Au 31 décembre 2022, plus de 215 producteurs de PDS étaient inscrits à l'Office.

En date du 31 décembre 2022, l'Office avait recensé 430 producteurs récalcitrants potentiels au Programme des PDS.

Le personnel de soutien au Registre a aidé les producteurs de PDS à déclarer leurs approvisionnements dans de nouveaux portails personnalisés pour les produits dangereux et spéciaux (sept au total). Le tableau ci-dessous montre le pourcentage de producteurs qui avaient présenté des rapports sur l'approvisionnement au 31 décembre 2022 :

PDS	Pourcentage des producteurs inscrits qui ont présenté des rapports au plus tard le 31 décembre 2022
Matériaux automobiles	73 %
Pesticides	83 %
Appareils contenant du mercure	80 %
Engrais	83 %
Peintures, revêtements et solvants	77 %
Contenants sous pression	84 %
Contenants de propane rechargeables	93 %

Des renseignements supplémentaires sur les rapports sur l'approvisionnement de 2022 pour le Programme des PDS se trouvent à la section [pour les rapports publics sur l'information sur la récupération des ressources](#).

Les producteurs de PDS soumettront des rapports de rendement pour la première fois à l'Office à l'été 2023.

Boîtes bleues

La transition du Programme des boîtes bleues au Programme de REP en vertu de la LRREC a nécessité une surveillance active et continue de la part de l'équipe de la conformité et du Registre tout au long de 2022. L'équipe a travaillé en étroite collaboration avec les producteurs, les associations de l'industrie, les ORP et le MEPNP pour s'assurer que le nouveau système sera

prêt le 1er juillet 2023, lorsque le premier groupe de municipalités et de collectivités des Premières Nations délaissera l'ancien système pour participer au nouveau programme dirigé par les producteurs.

La participation de l'Office à la surveillance du processus de transition a permis de fournir une perspective essentielle sur l'opérationnalisation du nouveau règlement par les producteurs, les fournisseurs de services, l'équipe de la conformité et du Registre et le ministère, à mesure que toutes les parties s'adaptent au nouveau modèle de réglementation. Ce processus a nécessité l'établissement de nouvelles relations, l'adoption de nouveaux modèles d'affaires et processus opérationnels et l'ouverture de nouveaux canaux de communication et, lorsqu'il a été clairement établi que le nouveau cadre nécessitait des ajustements, le ministère a modifié le règlement pour assurer la fonctionnalité du système.

Le [Règlement sur la boîte bleue a été modifié le 14 avril 2022](#), ce qui a changé les responsabilités des producteurs entourant la collecte. En vertu du règlement modifié, les producteurs sont responsables d'offrir la collecte des boîtes bleues à toutes les sources admissibles en Ontario. Les ORP représentant les producteurs qui fournissent plus de 66 % du poids de matériaux destinés à la boîte bleue étaient tenus de présenter un rapport sur la façon dont ils exploiteront le système de collecte des boîtes bleues. Un rapport a été soumis en juillet 2022 par deux ORP – Ryse et Circular Materials – dans lequel ils indiquaient leur intention de travailler ensemble pour exploiter le système de collecte des boîtes bleues. En janvier 2023, Circular Materials et Ryse ont annoncé la signature d'un accord d'accès au système pour exploiter un système de collecte commun. Le personnel de la conformité reçoit régulièrement des rapports sur l'état de préparation des systèmes de chaque municipalité.

Tout au long de 2022, le personnel de l'Office a également aidé les producteurs de matières destinées aux boîtes bleues à soumettre leurs rapports d'approvisionnement de 2022 dans le nouveau portail du Registre des boîtes bleues. L'année 2022 a été la deuxième année où les producteurs de matières destinées aux boîtes bleues ont été tenus de présenter des rapports d'approvisionnement. En date du 31 décembre 2022, plus de 1 160 producteurs de matières destinées aux boîtes bleues étaient inscrits auprès de l'Office.

En date du 31 décembre 2022, l'Office avait cerné 397 producteurs récalcitrants potentiels qui devaient se conformer au Règlement sur la boîte bleue.

À la fin de 2022, 83 % des producteurs de matières destinées aux boîtes bleues inscrits avaient déclaré leurs données d'approvisionnement, ce qui représentait 96 % de l'approvisionnement de matières destinées aux boîtes bleues pour l'année 2021.

Des renseignements supplémentaires sur les rapports sur l'approvisionnement de 2022 pour le Programme des boîtes bleues se trouvent à la [section pour les rapports publics sur l'information sur la récupération des ressources](#).

Conformité et application de la loi

En 2022, le personnel de la conformité de l'Office a entrepris des activités d'inspection et de vérification et d'autres initiatives de conformité pour veiller à la conformité aux exigences réglementaires et soutenir un marché concurrentiel pour la récupération des ressources. En 2022, il y a eu 155 cas de non-conformité fondés, desquels 86 ont été résolus en mars 2022. Les cas de non-conformité fondés comprennent tout défaut de se conformer à une disposition de la LRREC et à ses règlements.

Le personnel de l'Office a mené diverses campagnes et élaboré des plans de conformité pour repérer les entreprises assujetties qui ne sont pas encore inscrites (récalcitrants) et a réussi à cerner 1 162 récalcitrants potentiels dans l'ensemble des programmes.

Le personnel de la conformité de l'Office a également utilisé ses pouvoirs d'inspection, en effectuant d'importantes inspections des aspects des programmes des batteries et des pneus en 2022 pour assurer la conformité aux exigences du système de collecte décrites dans la LRREC et les règlements sur les batteries et les pneus. Les initiatives d'inspection ont fait l'objet de multiples communiqués du registraire émis tout au long de 2022. Les producteurs de batteries et leurs plus grands fournisseurs ont été contraints de prendre des mesures d'atténuation qui ont permis de rétablir la conformité du système de collecte des batteries. Selon les inspections entreprises en 2022, les ORP et les producteurs de pneus ont reçu des ordonnances exécutoires au printemps 2023 pour imposer des mesures d'atténuation immédiates qui sont en attente de résolution.

L'équipe de la conformité et du Registre a également entrepris un projet pluriannuel visant à élaborer et à mettre en œuvre une méthodologie d'évaluation des risques plus précise ainsi que des politiques et procédures connexes afin d'améliorer le cadre de conformité axé sur les risques de l'Office. Le cadre aide l'équipe de la conformité et du Registre à adopter une approche fondée sur des données probantes pour établir l'ordre de priorité des cas de conformité. Ce cadre est également requis en vertu de l'accord de fonctionnement de l'Office avec le ministre. Le résultat de ce projet sera la normalisation de l'évaluation des risques, qui appuiera la prise de décisions par le personnel en permettant aux agents de la conformité et du Registre de cerner et d'atténuer de façon proactive les risques émergents pour le système de recyclage de la province.

Aperçu du soutien au Registre

En vertu de son mandat prescrit par la loi, l'Office est tenu d'élaborer et d'exploiter un registre public pour

enregistrer les parties réglementées et recevoir les rapports. Le système de registre spécialement conçu sert de fondement à la mise en œuvre des règlements du gouvernement concernant les programmes de responsabilité des producteurs, les déchets dangereux et les sols de déblai. Il permet aux parties visées par l'obligation de s'inscrire et de contrôler leurs activités de réacheminement et de mouvement des déchets afin de s'assurer que les lois environnementales que l'Ontario applique sont respectées.

À la fin de 2022, le système de registre de l'Office comptait 12 portails opérationnels distincts pour les programmes de responsabilité des producteurs, soit pour les programmes des pneus, des équipements de TIT/AV, des batteries, du matériel d'éclairage et des boîtes bleues, et sept autres pour chaque catégorie des PDS (peintures, revêtements et solvants; contenants sous pression; pesticides; dispositifs contenant du mercure; matériaux automobiles; contenants de propane réutilisables; et engrais). L'Office exploite également des registres pour les sols de déblai et la GDD pour appuyer les programmes de conformité du MEPNP pour ces matières.

Le personnel de soutien au Registre a répondu à un nombre record de demandes de renseignements des inscrits; il a participé à la mise en œuvre de campagnes d'éducation et de sensibilisation pour aider les entreprises à comprendre leurs exigences réglementaires; et il a participé à l'élaboration et au lancement du Registre de GDD, et des projets de portails pour les boîtes bleues et la GDD. Les demandes de renseignements les plus courantes des parties réglementées comprenaient des demandes de renseignements sur les exigences en matière de droits visibles pour les TIT/AV et les batteries, les nouvelles matières réglementées, les dates limites de déclaration et les consultations de l'Office sur les droits.

Le registraire a utilisé des informations tirées des interactions avec les parties réglementées pour élaborer des bulletins de conformité et des documents d'information, ainsi que pour améliorer continuellement les portails, le site Web et les communications par courriel des portails du Registre.

Interactions

Courriels (entrants et sortants)	37 681
Appels entrants	2 814
Appels sortants	4 589
Total des interactions	45 084

Registre des sols de déblai

En mars 2021, le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs a demandé à l'Office d'établir et d'exploiter un service de déclaration numérique pour les sols de déblai en vertu

du Règlement sur la gestion des sols sur les lieux et des sols de déblai, qui est entré en vigueur le 1er janvier 2022. Le Registre des sols de déblai permet aux personnes réglementées de se conformer aux exigences d'inscription et de déclaration énoncées dans le Règlement.

Le Registre des sols de déblai a été lancé avec succès le 1er décembre 2021. En avril 2022, le ministère a annoncé qu'il mettrait en œuvre une suspension temporaire de certaines dispositions du Règlement sur la gestion des sols sur les lieux et des sols de déblai jusqu'au 1er janvier 2023, y compris l'obligation pour les personnes réglementées de s'inscrire et de produire une déclaration par l'entremise du Registre. Toutefois, les utilisateurs peuvent encore s'inscrire et faire une déclaration volontaire dans le Registre des sols de déblai en 2022.

En décembre 2022, le gouvernement a mis la dernière main aux modifications au Règlement sur la gestion des sols sur les lieux et des sols de déblai qui ont éliminé les exigences de planification de la réutilisation des sols pour certains projets.

En janvier 2023, la pause temporaire a été levée et l'obligation de déclarer les activités liées aux sols de déblai par l'entremise du Registre des sols de déblai en vertu du Règlement sur la gestion des sols sur les lieux et des sols de déblai modifié est entré en vigueur.

En date du 1er mars 2023, il y avait 444 inscrits au Registre des sols de déblai.

Registre de GDD

Le Registre de GDD a été lancé aux fins d'inscription en novembre 2022, et le manifeste électronique a été lancé le 1er janvier 2023.

Doté d'une capacité de traitement de 250 000 envois de déchets dangereux par année, le Registre de gestion des déchets dangereux est le projet de registre le plus important et le plus complexe de l'Office à ce jour, qui comprend une élaboration intensive et des déploiements par étapes avec de multiples fournisseurs et groupes de travail de l'industrie. Le succès du projet reposait sur une coordination interne et externe sans précédent des éléments opérationnels et de TI, un engagement soutenu avec l'industrie et le ministère, et des efforts continus pour adapter et améliorer les techniques et les stratégies de gestion de projet afin de répondre aux exigences du projet. Il en résulte un système de manifestes électroniques très efficace pour les déchets réglementés livrés à moindre coût et en moins de temps que ce que les évaluations gouvernementales antérieures avaient estimé possible.

En date du 1er mars 2023, on comptait 12 760 inscrits au Registre de GDD.

Liquidation des déchets anciens programmes de déjudiciarisation

Aperçu

En vertu de la Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets (LTRD), l'Office est chargé de superviser l'exploitation et la liquidation des anciens programmes de recyclage de l'Ontario et de les faire passer au nouveau cadre de réglementation de la responsabilité des producteurs de la province.

En 2022, l'Office a supervisé le fonctionnement d'un programme de réacheminement des déchets dans le cadre de la LTRD, le Programme des boîtes bleues par Intendance Ontario (IO). L'ancien Programme des boîtes bleues passera à la REP dans le cadre de la LRREC entre le 1er juillet 2023 et le 31 décembre 2025, et IO sera liquidé peu de temps après, conformément aux directives du ministre.

Le Programme des vieux pneus, géré par la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario (SGPUO), a été le premier programme à faire la transition vers la LRREC le 31 décembre 2018. Il y a eu ensuite le volet Batteries du Programme de gestion des déchets municipaux dangereux ou spéciaux, exploité par IO, le 30 juin 2020, et la transition du Programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), exploité par Ontario Electronic Stewardship (OES), le 31 décembre 2020. Le reste du Programme de réacheminement des DMDS exploité par IO et les organismes de gérance de l'industrie a fait l'objet d'une transition le 30 septembre 2021. La SGPUO et OES ont poursuivi leur liquidation en 2022.

Les organismes dont les activités sont assujetties à la LTRD doivent présenter un rapport annuel à l'Office qui fournit des renseignements détaillés sur le rendement, selon le cas, et les données financières du programme.

The Beer Store, qui n'est pas supervisé par l'Office, doit également lui présenter un rapport annuel en vertu de ses obligations en matière de production de rapports publics. Ces rapports sont annexés au présent document.

Programme des boîtes bleues

Le Programme des boîtes bleues veille à ce que le papier ainsi que les emballages en papier, en verre, en plastique ou en métal soient recueillis dans des résidences d'environ 250 municipalités et collectivités des Premières Nations de l'Ontario.

Intendance Ontario est l'organisme de financement de l'industrie qui contribue à 50 % du coût total de fonctionnement du Programme des boîtes bleues au nom des intendants (propriétaires de marque,

franchiseurs ou premiers importateurs) des emballages et du papier imprimé. En date du 31 décembre 2022, on comptait 1 797 intendants inscrits à IO. Les municipalités, les associations de recyclage et les Premières Nations administrent les services résidentiels de collecte et de gestion des matières et financent le reste des coûts de ces services.

Des renseignements sur l'exploitation du Programme des boîtes bleues par [IO se trouvent à l'annexe A](#) du présent rapport.

Les collectivités participantes déclarent chaque année leurs activités liées aux matières destinées à la boîte bleue, notamment le tonnage et les données financières, à l'Office dans le cadre du Datappel annuel. Un total de 736 380 tonnes de matières destinées à la boîte bleue ont été recyclées en 2021, ce qui représente une augmentation de 2,7 % par rapport à 2020, et le programme a atteint un taux de recyclage de 53,3 %. Le taux provincial de réacheminement des déchets résidentiels demeure en grande partie stable, diminuant de 0,4 % en 2021 pour s'établir à 49,1 %. Le rapport Datappel de 2021 indique que la vigueur des marchés des produits de base a entraîné une augmentation des revenus des collectivités participantes et une baisse des coûts nets totaux par rapport à 2020.

Le rapport Datappel de 2021 est le dernier rapport complet qui comprend toutes les collectivités qui participent à l'ancien Programme des boîtes bleues avant que les collectivités commencent à passer au nouveau cadre de réglementation de la responsabilité des producteurs le 1er juillet 2023.

[Le rapport Datappel le plus récent se trouve sur le site Web de l'Office.](#)

Le personnel de l'Office a également travaillé en étroite collaboration avec le personnel du Fonds d'amélioration continue (FAC) pour mettre en œuvre le plan de liquidation du Fonds approuvé par l'Office. Le FAC est financé dans le cadre du Programme des boîtes bleues pour améliorer l'efficacité et l'efficacité des programmes des boîtes bleues municipales de l'Ontario. En 2022, l'Office et le personnel du FAC ont examiné une proposition de l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO) de liquider le FAC plus tôt et de transférer environ 10 M\$ en fonds résiduels à l'AMO. Les fonds serviraient à aider les municipalités à faire la transition vers le nouveau cadre de réglementation de la responsabilité des producteurs de

L'Office a supervisé la transition de trois anciens programmes de réacheminement des déchets et continue de superviser la transition du programme des boîtes bleues vers le cadre de la responsabilité des producteurs.

l'Ontario. L'Office a approuvé la proposition à la condition que les municipalités aient la possibilité de réclamer leur part des 10 M\$ plutôt que de la transférer à l'AMO. La proposition a par la suite été retirée et le personnel du FAC et l'Office continuent de travailler à la liquidation du FAC à la fin de 2023.

Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux

Le Programme de réacheminement des DMDS a cessé ses activités le 30 septembre 2021, et le matériel en question a été désigné en vertu de la LRREC le 1er octobre 2021. Les fonds résiduels restants du programme ont été versés aux intendants en juin 2022. La ministre devrait mettre fin officiellement au Programme en 2023. Aucune procédure de liquidation d'IO, l'organisme de financement de l'industrie du programme, n'a été entreprise à ce jour parce que IO continuera d'exploiter le Programme des boîtes bleues jusqu'au 31 décembre 2025. Des renseignements sur les activités de liquidation du Programme de réacheminement des [DMDS en 2022 se trouvent à l'annexe A du rapport annuel d'IO](#).

Programme de réacheminement des déchets d'équipements électriques et électroniques

Le Programme de réacheminement des DEEE administré par Ontario Electronic Stewardship (OES) a pris fin le 31 décembre 2020 et a été transféré à la LRREC le 1er janvier 2021. Deloitte Restructuring Inc. est le liquidateur nommé par la Cour qui supervise la dissolution de OES. En 2022, les activités d'OES ont continué de mettre l'accent sur la résolution des questions financières et fiscales en suspens. Une fois ces questions résolues, le liquidateur d'OES mettra en œuvre les étapes restantes décrites dans le plan de liquidation approuvé, dissoudra la société, ce qui permettra au ministre de mettre fin officiellement au programme. Des renseignements sur les activités d'[OES en 2022 se trouvent à l'annexe B du présent rapport](#).

Programme de recyclage des vieux pneus

Le Programme de recyclage des vieux pneus (PRVP) administré par la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario (SGPUO) en vertu de la LTRD a pris fin le

31 décembre 2018, conformément aux directives du ministre. Grant Thornton Ltd. est le liquidateur nommé par la Cour qui supervise la dissolution de la SGPUO. En 2022, les activités de la SGPUO ont continué de mettre l'accent sur la résolution des questions financières et fiscales en suspens. Une fois ces questions résolues, le liquidateur de la SGPUO mettra en œuvre les étapes restantes décrites dans le plan de liquidation approuvé, dissoudra la société, ce qui permettra au ministre de mettre fin officiellement au programme. Des renseignements sur les activités de la [SGPUO en 2022 se trouvent à l'annexe C du présent rapport](#).

Programme The Beer Store

The Beer Store est une chaîne privée de détaillants qui vendent de la bière en Ontario. The Beer Store recueille les contenants de bière et les emballages vendus dans ses magasins et gère le Programme de consignation de l'Ontario, qui recueille les contenants d'alcool vendus à l'extérieur de ses magasins, y compris ceux des vins, des spiritueux, de la bière et des panachés. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un programme de réacheminement des déchets supervisé par l'Office, la LTRD exige que le rapport annuel de The Beer Store soit fourni à l'Office et rendu public afin d'appuyer la transparence dans les rapports publics de The Beer Store.

En 2022, The Beer Store a déclaré avoir ramassé plus de 1,5 milliard de contenants et avoir réacheminé 128 557 tonnes de matières recyclables dans le cadre du programme The Beer Store et 91 415 tonnes dans le cadre du Programme de consignation de l'Ontario. Selon le rapport annuel de 2022 de The Beer Store, le taux de retour des déchets recyclables dans le cadre du Programme de consignation de l'Ontario était de 74 %, tandis que le taux de retour des contenants vendus à The Beer Store était de 79 %. Le rapport annuel de [The Beer Store se trouve à l'annexe D du présent rapport](#).

Une bonne gouvernance et une gestion financière prudente permettent à l'Office d'offrir des programmes efficaces.



Jeff Mead prélève un échantillon d'une cuve de traitement dans une installation de traitement des eaux usées industrielles d'Aevitas Inc.

Rendement de l'Office

Au mois d'octobre de chaque année, l'Office présente au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs un plan d'affaires qui énonce ses priorités stratégiques pour les trois années suivantes, ses objectifs annuels et ses cibles de rendement pour l'année à venir. Dans son rapport

annuel et lors de son assemblée publique annuelle, l'Office rend compte de ses progrès à l'égard de l'atteinte des objectifs de rendement fixés l'année précédente. Les tableaux ci-dessous décrivent les objectifs stratégiques et les cibles de l'Office énoncés dans le [Plan d'activités 2022](#) ainsi que les progrès vers l'atteinte de ces objectifs.

Priorité stratégique n° 1 Transition des programmes de réacheminement des déchets

Objectifs	Cible	Rendement en 2022	Commentaires
Surveillance continue des programmes de réacheminement des déchets	Fonctionnement d'Intendance Ontario conformément aux exigences de la LTRD	Atteint	Le personnel de l'Office a surveillé de près Intendance Ontario pour s'assurer de la conformité à toutes les exigences de la LTRD, y compris les engagements et les conditions des plans de liquidation approuvés pour les programmes de réacheminement des DMDS et des boîtes bleues.
	Réponse aux plaintes dans les sept jours		
	Prise de mesures dans les sept jours en cas de non-conformité corroborée	Atteint	Aucun cas de non-conformité par les OFI ou les OGI n'a été corroboré et n'a nécessité la prise de mesures dans les 30 jours.
Liquidation effective des programmes des OFI et des OGI	Supervision de la disposition des fonds excédentaires de la SGPUO conformément aux directives du ministre et à la dissolution de la SGPUO après le règlement de toutes les questions financières et fiscales en suspens.	Retardé	En 2022, la SGPUO a continué d'être supervisée par Grant Thornton LLP, le liquidateur nommé le 16 mars 2020. La disposition finale des fonds excédentaires et la dissolution officielle de la SGPUO n'ont pas pu être terminées en 2022 en raison d'une réclamation en cours de l'Agence du revenu du Canada déposée par le liquidateur.
	Supervision de la dissolution d'OES après le règlement de toutes les questions financières et fiscales en suspens.		En 2022, les OES ont continué d'être supervisées par Deloitte Restructuring Inc., le liquidateur nommé le 1 ^{er} avril 2021. La dissolution d'OES n'a pas pu être effectuée en 2022 en raison d'une demande de règlement de l'ARC en suspens déposée par le liquidateur. claim filed by the liquidator.

(suite)

Priorité stratégique n° 1 Transition des programmes de réacheminement des déchets

Objectifs	Cible	Rendement en 2022	Commentaires
Liquidation effective des programmes des OFI et des OGI	Supervision de la distribution des fonds excédentaires définitifs du Programme de réacheminement des DMDS aux organismes de gérance industrielle et aux intendants	Retardé	La distribution finale des fonds résiduels du Programme de réacheminement des DMDS a été terminée en juin 2022. IO poursuit la mise en œuvre des dernières étapes du plan de liquidation approuvé, et la fin des activités officielle est prévue pour le deuxième trimestre de 2023.
	Surveillance et intervention efficaces en cas d'interruption du programme pendant la mise en œuvre du plan de liquidation approuvé du Programme des boîtes bleues	Atteint	Les activités du Programme des boîtes bleues se sont bien déroulées en 2022, sans interruption et conformément aux exigences du plan de liquidation approuvé.

Priorité stratégique n° 2 Gestion responsable des données

Objectifs	Cible	Rendement en 2022	Commentaires
Élaboration et maintien du Registre pour remplir le mandat de l'organisme	Lancement du projet d'élaboration du Registre pour les boîtes bleues, conformément aux approbations de projet du conseil et aux exigences du Règlement sur les boîtes bleues	Atteint	Cet objectif a été dépassé avec l'achèvement du Registre des boîtes bleues en 2022.
	Lancement du projet d'élaboration du Registre pour les produits dangereux et spéciaux, conformément aux approbations de projet du conseil et aux exigences du Règlement sur les produits dangereux et spéciaux	Atteint	Cet objectif a été dépassé avec l'achèvement du Registre des PDS en 2022.
	Consultation et mobilisation des intervenants et du ministère pour définir la portée du projet de Registre des sols de déblai et lancer la phase 2 conformément aux approbations de projet du conseil	Retardé	Cette initiative a été reportée en accord avec le ministère en raison de la suspension des exigences d'inscription et de déclaration obligatoires en vertu du Règlement sur la gestion des sols sur les lieux et des sols de déblai en 2022.

10 FICHE DE POINTAGE ORGANISATIONNEL

(suite)

Priorité stratégique n° 2 Gestion responsable des données

Objectifs	Cible	Rendement en 2022	Commentaires
Élaboration et maintien du Registre pour remplir le mandat de l'organisme	Achèvement de l'élaboration du service de déclaration numérique et du Registre pour le Programme de gestion des déchets dangereux conformément aux directives du ministre pour que le service entre en vigueur le 1er janvier 2023 et corresponde au Règlement général sur la gestion des déchets, conformément aux approbations de projet du conseil	Atteint	Le Registre de GDD a été achevé à temps et dans le respect du budget, et il a été lancé pour le manifeste électronique le 1 ^{er} janvier 2023.
Soumission des données requises par les inscrits	Prise de mesures dans les sept jours en cas de non-conformité corroborée	Atteint	Tous les cas de non-conformité corroborés ont été traités dans les 7 jours.
	Début de l'inspection de tous les rapports annuels hautement prioritaires sur l'approvisionnement soumis par les producteurs dans le cadre des programmes sur les pneus, les batteries, les TIT/AV, les PDS et les boîtes bleues	Atteint	Tous les comptes de producteurs hautement prioritaires pour les pneus, les batteries et les TIT/AV ont été vérifiés pour s'assurer qu'ils étaient complets. Des plans d'inspection pour les PDS et les matières destinées à la boîte bleue ont été élaborés, et les efforts d'inspection se poursuivront jusqu'en 2023.
	Début de l'inspection de tous les rapports annuels de rendement hautement prioritaires présentés dans les programmes des pneus, des batteries et des EEE	Atteint	Tous les rapports de rendement hautement prioritaires pour les pneus, les batteries et les TIT/AV ont été vérifiés pour s'assurer qu'ils étaient complets.
Parties responsables inscrites	Collaboration individuelle avec 90 % des producteurs potentiels de matériel d'éclairage, selon les listes de membres disponibles des associations industrielles pertinentes pour cette catégorie de matériel, et inscription des producteurs de matériel d'éclairage hautement prioritaires avant la date limite.	Atteint	Plus de 90 % des producteurs de matériel d'éclairage désignés ont été mobilisés individuellement en 2022, et 39 des 40 producteurs de matériel d'éclairage hautement prioritaires se sont inscrits à la fin de 2022.

(suite)

Priorité stratégique n° 2 Gestion responsable des données

Objectifs	Cible	Rendement en 2022	Commentaires
Protection des données confidentielles, personnelles et commercialement sensibles	Respect des dispositions de la LRREC et de la LTRD sur la confidentialité de l'information et du Code d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels de l'Office	Atteint	Les activités de l'Office se sont déroulées en pleine conformité au Code d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels et aux dispositions de la LRREC et de la LTRD sur la confidentialité de l'information. L'Office a défini et mis en œuvre une politique globale de sécurité des TI, établi une feuille de route de sécurité et mis en œuvre un certain nombre de projets de sécurité en 2022.
Production de rapports publics	Mobilisation des intervenants sur la conception des rapports publics et l'échéancier de leur parution en vertu de la LRREC et présentation de rapports sur le rendement du Programme des pneus, du Programme des batteries et des TTI/AV du Programme des EEE, conformément aux exigences de rapport sur le rendement énoncées dans les règlements respectifs	Atteint	Consultation de l'Office sur les rapports publics en 2022. Les efforts de production de rapports publics ont été remaniés en 2022 et un groupe de travail interne a été mis sur pied pour apporter des améliorations supplémentaires en 2023. Les rapports de rendement pour les programmes des pneus et des TIT/AV ont été publiés sur le site Web de l'Office en 2022 conformément aux règlements. Les rapports sur le rendement du Programme des batteries ont été reportés en raison de l'inspection du système de collecte et de gestion des batteries.
	Amélioration du site Web de l'Office pour rendre l'information sur l'économie circulaire de l'Ontario plus accessible au public	Atteint	Le système dorsal du site Web de l'Office a été reconstruit en 2022 pour le rendre plus personnalisable et en améliorer la navigation. La refonte comprenait également des révisions à l'architecture de l'information afin de rendre l'information plus accessible et simplifier la recherche par les utilisateurs.

Priorité stratégique n° 3 Un Office de confiance

Objectifs	Cible	Rendement en 2022	Commentaires
L'Office est vu comme un organisme réceptif, impartial et rentable, axé sur l'atteinte de la conformité	Mener des enquêtes au-près des personnes nouvellement inscrites en vertu de la LRREC et de la LPE et auprès d'autres intervenants afin d'établir une base de référence par rapport à laquelle les sondages de sensibilisation et de perception futurs peuvent être mesurés. Une analyse des écarts doit être incluse dans l'enquête initiale afin d'acquérir une compréhension préliminaire de la réputation et du rendement de l'Office	Atteint	En 2022, l'Office a entrepris ses premiers sondages auprès des inscrits aux programmes des PDS et des matières destinées à la boîte bleue afin d'établir une base de référence pour la mesure du rendement futur, y compris une analyse des lacunes. Les sondages auprès des inscrits aux registres des sols de déblai et de GDD ont été reportées à 2023 afin de permettre aux inscrits d'utiliser les nouveaux registres et d'interagir avec le personnel de l'Office.
	Suivi des résultats du sondage auprès des intervenants et des inscrits au Programme des pneus au niveau de 2021 ou au-delà	Atteint	L'Office a mené un sondage de suivi auprès des inscrits au Programme des pneus en 2022 et les inscrits ont évalué leur perception du rendement de l'Office à 6,69 (sur 10), comparativement à 6,56 en 2021.
Promotion de règles du jeu équitables pour les parties visées en vertu de la LRREC	Réponse aux plaintes dans les sept jours	Atteint	Toutes les plaintes ont été traitées dans les 7 jours.
	Fermeture des dossiers de récalcitrants hautement prioritaires dans un délai de neuf mois	Atteint	Tous les cas de récalcitrants hautement prioritaires ont été fermés dans les neuf mois suivant leur justification ou ont été transmis à un niveau supérieur aux fins d'application de la loi.
	Réponse dans les 30 jours à tous les cas de non-conformité corroborés	Atteint	Tous les cas de non-conformité corroborés ont été traités dans les 30 jours.

Priorité stratégique n° 4 Responsabilité

Objectifs	Cible	Rendement en 2022	Commentaires
Se conformer aux exigences en matière de rapports de la LRREC, de la LTRD et de l'accord de fonctionnement	Rapport annuel 2021 présenté par 1er juin 2022	Atteint	Le rapport annuel de 2021 a été présenté le 1er juin 2022.
	Assemblée publique annuelle tenue en juin 2022	Atteint	Tenue de l'assemblée générale annuelle publique en juin 2022.
	Plan d'activités de 2023 soumis au plus tard le 2 octobre 2022	Atteint	Le plan d'activités de 2023 a été présenté le 1er octobre 2021.
Mobiliser et consulter largement et ouvertement les intervenants	Fin des consultations et approbation des droits d'inscription de 2022 avec une satisfaction des participants égale ou supérieure aux résultats du sondage de consultation sur les droits de 2021	Atteint	Des consultations sur les frais de programme de 2022 de la LRREC ont eu lieu entre mars et avril 2022. Les participants ont attribué une note de 3,5 sur 5 à la consultation, soit la même qu'à la consultation de 2021 sur les frais.
	Achèvement de toutes les autres consultations officielles avec un niveau de satisfaction des participants égal ou supérieur aux résultats globaux du sondage des consultations officielles en 2021	Atteint	En 2022, l'Office a mené cinq consultations officielles qui comprenaient un sondage sur la satisfaction des intervenants. (L'Office a organisé un total de douze consultations en 2022, dont cinq ont été rendues possibles par une mobilisation directe où les sondages ne pouvaient pas être anonymisés, et deux ont été lancées en 2022, mais ont pris fin en 2023.) La note globale du sondage pour les consultations officielles en 2022 était de 3,8 sur 5, ce qui correspond à la note globale de 2021.

Priorité stratégique n° 5 Efficacité et viabilité organisationnelles

Objectifs	Cible	Rendement en 2022	Commentaires
Fixer les droits et autres frais qui soutiennent l'organisme	Recouvrement des coûts sans déficit ou excédent important conformément au budget approuvé	Atteint	Les dépenses d'exploitation de l'Office pour 2022 et les autres montants utilisés (recouvrement de la réserve, recouvrement des frais de démarrage de la LRREC et TVH) étaient de 7 % inférieurs au budget de 2022.
	Contribution à la réserve conforme à la politique du fonds de réserve	Atteint	La contribution à la réserve de 0,9 M\$ en 2022 est conforme à la contribution prévue au budget. Le solde de la réserve de fonctionnement en pourcentage des dépenses a diminué à 43 % au 31 décembre 2022, comparativement à 46 % au 31 décembre 2021. Le solde de la réserve représente moins de 50 % des dépenses de fonctionnement et est conforme à la politique du fonds de réserve.
Établir une culture organisationnelle inclusive fondée sur le professionnalisme, l'amélioration continue, l'intégrité, la responsabilisation, le respect et la collaboration et l'absence de harcèlement	Engagement égal ou supérieur aux niveaux établis dans le sondage de 2019 sur l'engagement des employés	Manqué	Dans l'ensemble, les résultats du sondage ont été favorables dans une moyenne de 78 %, ce qui est inférieur au taux de 80 % de 2019.
Adopter des principes et des pratiques qui assureront une gestion efficace et rentable ainsi que l'optimisation des ressources	Réalisation d'un examen organisationnel à l'appui de l'exécution rentable des opérations	Atteint	L'Office a fait appel à des ressources internes et à des experts externes dans le cadre d'un certain nombre d'examens ciblés visant à améliorer la prestation des services.
	Réalisation d'un examen des mesures de rendement pour renforcer les indicateurs de rendement clés	Atteint	L'Office a entrepris un examen de ses mesures de rendement, ce qui a mené à l'adoption de 13 nouvelles mesures, qui feront l'objet de rapports annuels à venir sur le site Web de l'Office.

États financiers

31 décembre 2022

Rapport et analyse de gestion

Revenus

L'Office fonctionne selon le principe du recouvrement des coûts et est autorisé, en vertu de son mandat prescrit par la loi, à établir et à facturer des frais :

- Les articles 34 et 41 de la LTRD autorisent l'Office à recouvrer les coûts auprès des OFI et des OGI associés à la surveillance par l'Office des programmes de réacheminement des déchets exploités par les OFI ou les OGI et à liquider ces programmes.
- L'article 41 de la LRREC autorise l'Office à percevoir des droits et des frais aux fins du recouvrement des coûts pour des activités liées à l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs en vertu de la LRREC ou de toute autre loi.

L'Office a enregistré des revenus totalisant 14,2 M\$ en 2022, comparativement à 11,8 M\$ en 2021. L'augmentation des revenus était nécessaire pour compenser les coûts d'exploitation plus élevés en raison du mandat élargi et de la portée des responsabilités de l'Office, qui comprennent l'administration de six programmes de responsabilité des producteurs relevant de la LRREC, dont le dernier a été lancé en 2022 (matériel d'éclairage), et deux autres registres, l'un pour les sols de déblai et l'autre pour la gestion des déchets dangereux (GDD).

Quatre-vingt-cinq pour cent, ou 12,1 M\$, des revenus de l'Office proviennent des recouvrements de coûts auprès des inscrits qui étaient tenus de s'inscrire ou de faire rapport à l'Office en vertu de règlements sur les pneus, les TIT/AV, les batteries, les PDS, les boîtes bleues et le matériel d'éclairage, ou qui ont fait une déclaration par l'entremise du Registre des sols de déblai sur une base volontaire. En 2022, aucun revenu lié au recouvrement des coûts de dépenses liées au Programme de GDD n'a été budgétisé ou comptabilisé, parce que l'Office ne facture pas pour un programme d'inscription avant que le registre soit opérationnel. La facturation pour la GDD a commencé le 1er janvier 2023 – date de lancement officielle du Registre de GDD. Le reste des revenus de 2022 de l'Office, qui totalisent 2,1 M\$, a été obtenu au moyen de frais imposés aux OFI et aux OGI en vertu des articles 34 et 41 de la LTRD pour financer les activités de l'Office liées à la surveillance de la liquidation des programmes de réacheminement des déchets qui étaient exploités par les OFI et les OGI.

Au fur et à mesure que les programmes de la LRREC arriveront à maturité et que les programmes de la LTRD et les OFI et OGI connexes seront liquidés, l'Office prévoit que ses coûts recouverts en vertu des

articles 34 et 41 de la LTRD continueront de diminuer pour atteindre zéro, après quoi tous les coûts seront recouverts en vertu de l'article 41 de la LRREC.

Dépenses d'exploitation

Les dépenses globales de l'Office ont augmenté de 26 % pour passer à 14,7 M\$ en 2022, comparativement à 11,7 M\$ en 2021, en raison du mandat élargi de l'Office, qui est passé de quatre programmes en 2021 à huit en 2022, soit six programmes d'inscription et de conformité en vertu de la LRREC et les programmes de registre de GDD et des sols de déblai. Par conséquent, il y a eu des augmentations proportionnelles en 2022 des dépenses liées aux employés à temps plein, aux technologies de l'information, au soutien au registre, à la conformité, aux communications, à l'amortissement et aux intérêts sur les prêts.

Voici les principaux secteurs où les dépenses ont augmenté en 2022 par rapport à 2021 :

- Les coûts en immobilisations incorporelles du Registre, après déduction de l'amortissement, ont augmenté de 12,7 M\$ – passant de 9,6 M\$ en 2021 à 22,3 M\$ en 2022 – afin de soutenir l'expansion continue du système pour inclure de nouveaux portails d'inscription, et en raison de nouveaux ajouts aux immobilisations en construction pour les PDS, la boîte bleue et la GDD. Cette augmentation de la valeur des actifs incorporels s'est traduite par une augmentation de l'amortissement des actifs du Registre et des dépenses des prêts à intérêts connexes en 2022 et 2023.
- Des dépenses plus élevées liées aux salaires et aux avantages sociaux ont été engagées en raison de la croissance de l'effectif d'ETP au sein des équipes de la conformité, des technologies de l'information et des finances, qui est passé de 53,5 ETP en décembre 2021 à 67,5 en décembre 2022.
- Des coûts de soutien plus élevés liés aux technologies de l'information et au registre ont été engagés, y compris les coûts de licences de logiciels, les services professionnels et de soutien, les services gérés par le registre et les coûts de fonctionnement ponctuels de la mise en service du registre à l'appui de l'élaboration des nouveaux portails du registre.
- Des coûts plus élevés ont été engagés pour préparer les procédures de conformité.
- La rémunération totale des membres du Conseil d'administration et les dépenses connexes en 2022 étaient de 364 820 \$ comparativement à

L'Office surveille les risques et évalue nos plans d'exposition et d'atténuation pour s'assurer que nous sommes prêts à faire face aux défis imprévus.



Julie Ilagan, et technicienne en élimination des actifs informatiques, teste des écrans d'ordinateur dans une installation de Quantum Lifecycle Partners où l'équipement informatique est remis à neuf et emballé pour être réutilisé.

349 490 \$ en 2021. En 2022, les administrateurs ont demandé un total de 324 098 \$ en indemnités journalières, comparativement à 300 645 \$ en 2021. Les autres dépenses liées au Conseil comprennent les cotisations statutaires de l'employeur, les réunions du Conseil, la formation du Conseil et d'autres dépenses liées aux réunions.

L'Office répartit ses dépenses d'exploitation comme suit :

- aux OFI et OGI, si les dépenses ne sont associées qu'à la LTRD;
- aux programmes de la REP en vertu de la LRREC si les dépenses sont associées uniquement aux programmes de récupération des ressources;
- aux programmes de la GDD et des sols de déblai (services de déclaration numérique) en vertu de la LRREC, si les dépenses sont associées uniquement aux programmes de services de déclaration numérique;
- à la fois aux programmes de la LTRD et de la LRREC pour les coûts partagés ou indirects, en utilisant des méthodes de répartition des coûts, qui sont fondées sur des données visant à refléter les estimations des facteurs de coût pour ces dépenses engagées en vertu des deux lois.

Les états financiers comprennent un barème des coûts par programme de la LRREC et un barème des coûts par programme de la LTRD.

Frais non facturés à recevoir (revenus reportés))

Comme il est indiqué à la note 6 des états financiers, au 31 décembre 2022, l'Office avait un manque à gagner net global de 1,83 M\$ en revenus facturés aux producteurs et aux autres parties visées par des obligations, soit 14,5 % des dépenses de la LRREC pour 2022. Cela comprenait un déficit de facturation de 1,98 M\$ lié aux sols de déblai et a été compensé par un montant de 0,15 M\$ (ou 1 % des dépenses réelles de la LRREC de 2022) facturé à tous les producteurs en sus des revenus requis.

Il existe un montant non facturé à recevoir de 2,8 M\$ au 31 décembre 2022 pour les programmes des pneus, du matériel d'éclairage, des PDS et des sols de déblai, et ces programmes ont facturé moins que leur part des coûts et des montants utilisés. Les programmes des TIT/AV, des batteries et des boîtes bleues ont facturé plus que leur part des coûts et des montants utilisés, et l'excédent est indiqué dans le bilan à titre de revenus reportés d'un montant de 0,96 M\$ au 31 décembre 2022. Au cours du processus d'établissement des frais de 2024, les taux de frais de la LRREC seront rajustés à la hausse ou à la baisse pour tenir compte des montants excédentaires facturés (revenus reportés) ou des insuffisances de montants facturés (frais non facturés à recevoir) en 2022.

Écart par rapport aux revenus requis prévus au budget pour 2022

Les revenus requis prévus au budget de 2022 étaient de 18,4 M\$ (comprenant des dépenses de 17,4 M\$ pour la LTRD et la LRREC, et des dépenses de réserve et de recouvrement des frais de démarrage de la LRREC de 991 000 \$). Les coûts réels engagés et les montants utilisés en 2022 étaient de 17,1 M\$, soit 7 % de moins que les revenus requis prévus au budget. Les montants utilisés comprennent les dépenses d'exploitation réelles de la LTRD et de la LRREC engagées, le recouvrement de la réserve, le recouvrement du déficit de démarrage de la LRREC et les montants utilisés pour la mise en œuvre de la décision de l'ARC concernant la TVH.

Réserve de fonctionnement et actif net

La politique sur la réserve de fonctionnement de l'Office fixe le montant maximal de la réserve à 50 % des coûts de fonctionnement annuels de l'Office. Comme il est indiqué dans la Politique sur la gestion et le contrôle des finances de l'Office, un solde de couverture suffisant et approprié est requis pour fournir les flux de trésorerie nécessaires au maintien des activités courantes et servir de source interne de fonds en cas de recouvrement des coûts non facturés, d'une baisse imprévue des revenus ou d'autres dépenses non récurrentes. Pour 2022, un montant de 0,9 M\$ a été prévu comme contribution à la réserve, ce qui a fait passer le solde de 5,4 M\$ à 6,3 M\$. Bien que le solde de la réserve de l'Office ait augmenté de 0,9 M\$, le solde en pourcentage des dépenses a diminué à 43 % au 31 décembre 2022, comparativement à 46 % au 31 décembre 2021.

L'actif net de l'Office est constitué d'une réserve et d'un déficit prévu de la LRREC qui sera recouvré dans les années à venir.

L'excédent des dépenses par rapport aux revenus en 2022 était de 0,43 M\$, ce qui correspond au déficit de 1,42 M\$ de la GDD, moins le recouvrement de démarrage de 0,09 \$ de la LRREC et le recouvrement de la réserve de 0,9 M\$. L'actif net total de l'Office au 31 décembre 2022 s'élevait à 3,3 M\$. L'actif net en pourcentage des dépenses d'exploitation annuelles de 2022 a diminué à 23 %, comparativement à 32 % des dépenses d'exploitation annuelles de 2021.

Flux de trésorerie et liquidités

À la fin de 2022, l'Office affichait une situation négative du fonds de roulement (actif à court terme moins passif à court terme) de 13,5 M\$, comparativement à une situation positive du fonds de roulement de 1,0 M\$ à la fin de 2021, en raison de la dette bancaire accrue à l'appui de la constitution du fonds de roulement pour les registres des PDS, de la boîte bleue et de la GDD, et pour le report de la collecte des sols d'excavation et

des coûts d'exploitation de la GDD. Les liquidités et les placements à court terme s'élevaient à 6,7 M\$ à la fin de 2022, comparativement à 1,6 M\$ à la fin de 2021. La position de trésorerie de l'Office au 31 décembre 2022 était considérablement plus élevée qu'en 2021 en raison du moment du versement des montants dus aux fournisseurs, de la diminution des créances liées à la récupération des ressources par rapport à l'an dernier et de l'utilisation des marges de crédit pour financer les coûts non facturés des sols de déblai et de la GDD.

Au 31 décembre 2022, l'Office avait tiré 3,6 M\$ de ses marges de crédit d'exploitation pour couvrir les coûts non facturés des sols de déblai et de la GDD, qui seront recouverts au moyen de droits en 2023, 2024 et 2025. Le solde de trésorerie, net du montant tiré des lignes de crédit, s'élevait à 3,1 M\$ au 31 décembre 2022, comparativement à 1,6 M\$ au 31 décembre 2021.

Dette bancaire

Au 31 décembre 2022, l'Office avait tiré 18,3 M\$ de facilités de crédit pour soutenir ses besoins en fonds de roulement d'un montant de 3,6 M\$ et 14,7 M\$ pour financer le coût de conception du Registre ou de l'infrastructure du service de déclaration numérique.

- (i) L'Office dispose d'un total de 10 M\$ en facilités de crédit d'exploitation au taux préférentiel moins 0,75 % auprès d'une banque canadienne pour : a) les besoins continus en fonds de roulement et les besoins généraux de l'entreprise avec une limite de 5,0 M\$; b) financer les besoins prévisionnels en fonds de roulement liés au démarrage du service de rapports numériques de la GDD (jusqu'à une limite de 2,9 M\$), et c) financer les besoins prévisionnels en fonds de roulement causés par la suspension temporaire du programme des sols de déblai (jusqu'à une limite de 2,1 M\$). Ces lignes de crédit seront remboursées à mesure que les frais seront perçus entre 2023 et 2026.
- (ii) L'Office dispose également de facilités de crédit d'exploitation supplémentaires de 26,25 M\$ souscrites auprès de la même banque et au même taux d'intérêt pour financer le coût de conception du Registre ou de l'infrastructure du service de déclaration numérique exigée par le mandat de l'Office, ou pour financer ses besoins en fonds de roulement pour ces conceptions. Le montant total tiré de ces facilités de crédit d'exploitation en date du 31 décembre 2022 était de 14,7 M\$, dont 9,6 M\$ sont liés à la GDD et aux sols de déblai, et 5,1 M\$ sont liés aux programmes des PDS et des boîtes bleues et aux améliorations fondamentales. En date du 31 décembre 2021, l'Office avait utilisé 1,9 M\$ pour les registres de GDD et des sols de déblai.

Le prêt pour la conception en cours du Registre est présenté comme un passif courant (c.-à-d. une marge de crédit) jusqu'à ce qu'il soit converti en facilité de prêt à terme, auquel moment le prêt sera présenté comme un prêt à long terme. Le remboursement commence selon un calendrier établi et à des taux d'intérêt fixes pour la durée du prêt. La conversion se produit lorsque la création du Registre est terminée. On s'attend à ce que la dette bancaire pour le registre des PDS, des boîtes bleues, des sols de déblai et de la GDD soit convertie en passif à long terme, ou au plus tard le 30 juin 2023.

Dette à long terme

En 2022, l'Office a remboursé 0,9 M\$ du capital dû sur les prêts à terme, ce qui a entraîné une dette totale à long terme de 8,5 M\$ au 31 décembre 2022. Les deux prêts à terme de 10 ans se rapportent à la conception des portails des pneus, des batteries, des TIT/AV et du matériel d'éclairage, ainsi qu'aux éléments fondamentaux du registre. Les prêts à terme portent intérêt à 2,35 % et à 2,795 %, ce qui a été déterminé lorsque l'Office a consenti ces prêts en 2021.

L'Office dispose toujours de prêts à terme engagés pouvant atteindre 26,25 M\$ auprès de la même banque pour remplacer les facilités de crédit d'exploitation supplémentaires à la fin de la création du Registre et du service de déclaration. Le montant de 26,25 M\$ en facilités de crédit supplémentaires et prêts à terme engagés correspond au montant total disponible, et non au montant total estimé requis. Après avoir converti les facilités de crédit pour les programmes des PDS, des boîtes bleues, de la GDD et des sols de déblai en prêts à terme, et après avoir examiné les investissements prévus dans le plan d'activités de 2023 à 2025, on estime qu'environ 7,0 M\$ de ces facilités de crédit seront inutilisés. Toutefois, le coût total et le nombre de projets du Registre, qui dépendent du nombre total de matières désignées dans le cadre de la LRREC à l'avenir et de toute orientation ministérielle future, ainsi que de futurs besoins d'amélioration, sont inconnus pour le moment. Tous les projets du Registre doivent être approuvés par le Conseil d'administration et par la banque en fonction de chaque règlement de la LRREC ou des directives ministérielles avant d'avoir accès au financement. Toute dette bancaire est garantie par un contrat de garantie général.

Risques principaux et incertitudes

L'Office recense, examine et évalue les risques, puis élabore des plans d'atténuation pour gérer les risques qui pourraient nuire à l'atteinte de ses objectifs. L'Office surveille ses risques et évalue continuellement ses plans de réduction et d'atténuation des risques afin que ses stratégies en la matière renforcent sa résilience organisationnelle.

Les principaux risques associés aux activités de l'Office sont les suivants :

- l'incertitude quant au moment de la liquidation des programmes actuels de réacheminement des déchets en vertu de la LTRD;
- l'incertitude quant aux révisions possibles aux règlements en vertu de la LRREC, des délais de mise en œuvre des changements aux règlements et des répercussions sur les frais et les activités de conformité;
- l'incertitude quant au nombre prévu d'inscrits à la suite de la désignation d'autres matériaux supplémentaires en vertu de la LRREC ou de directives ministérielles supplémentaires;
- l'incertitude quant au sujet du calendrier des collectes, du volume de matière réglementée fournie par les entités assujetties et des volumes déclarés dans les programmes de services de déclaration numérique;
- la difficulté à recruter et à retenir du personnel qualifié.

TVH

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'Office perçoit 13 % de TVH sur tous les droits au moment du paiement des droits. L'Agence du revenu du Canada a statué que l'Office doit facturer la TVH sur ses droits. À la fin de décembre 2022, l'Office a modifié et réémis les factures émises avant le 1^{er} janvier 2023. Elles ont été modifiées pour tenir compte de la TVH de 13 %. La TVH payée pour les factures antérieures au 1^{er} janvier 2023 a été remise à l'ARC et reflétée comme des montants utilisés pour déterminer les frais non facturés à recevoir (revenus reportés).

Perspectives pour 2023

Les revenus pour les activités de 2023 de l'Office, y compris les recouvrements de la réserve et de la LRREC, sont budgétisés à 24,8 M\$, comparativement à 18,4 M\$ pour 2022. En 2023, l'Office prévoit également recouvrer 1,1 M\$ en droits pour récupérer une partie du déficit de la GDD et des droits reportés découlant du Registre des sols de déblai.

Les dépenses d'exploitation sont budgétisées à 23,5 M\$ comparativement à 14,7 M\$ de dépenses réelles engagées en 2022 (17,4 M\$ en dépenses ont été budgétisés pour 2022). L'augmentation des revenus et des dépenses budgétisés est attribuable au besoin de ressources supplémentaires pour soutenir la croissance des programmes obligatoires et à l'augmentation du nombre d'inscrits, qui est passé d'environ 3 600 à plus de 22 000. Le budget comprend des augmentations

prévues du nombre d'ETP – principalement du personnel de soutien pour aider les inscrits à naviguer dans les nouveaux règlements et les portails connexes, y compris les nouveaux portails pour le matériel d'éclairage, les PDS, les boîtes bleues et les sols de déblai lancés en 2022, ainsi que le programme de registre de GDD lancé le 1^{er} janvier 2023.

L'augmentation des inscriptions au registre au cours de l'exercice 2022 entraînera une augmentation de l'amortissement et des frais d'intérêt pour les nouveaux portails qui seront lancés, ainsi que des taux d'intérêt préférentiels plus élevés. Une augmentation des coûts du soutien et des logiciels de TI sera également nécessaire pour gérer les programmes nouveaux et existants. La majeure partie de l'augmentation du budget est affectée à de nouveaux programmes. L'Office dispose de contrôle des coûts et de la qualité pour assurer une évaluation et un suivi de la nécessité, de l'efficacité et de l'efficacité des dépenses.

Les liquidités provenant du fonds de roulement, de la gestion de la trésorerie et de l'utilisation des facilités de crédit seront étroitement surveillées en 2023. La dette bancaire utilisée pour la conception du registre sera également convertie en prêts à terme en 2023. Plus précisément, l'Office surveillera les volumes et le calendrier des encaissements liés à ses programmes en vertu de la LRREC, d'autant plus qu'il existe une certaine incertitude au cours de la première année d'exploitation du Registre de GDD, et compte tenu de la relance du Registre des sols de déblai à compter du 1^{er} janvier 2023.

États financiers

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	42
État de la situation financière	44
État des résultats d'exploitation de l'Office	45
État de l'évolution de l'actif net	47
État des flux de trésorerie	48
Notes afférentes aux états financiers	49
Barème des coûts du programme pour la <i>Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets</i> (LTRD)	57
Barème des coûts du programme de la <i>Loi sur la récupération des ressources et l'économie circulaire</i> (LRREC)	59

Rapport de l'auditeur indépendant

24 mai 2023

L'office de la productivité et de la récupération des ressources

Opinion

Nous avons audité les états financiers de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR), qui incluent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022 et les états des résultats d'exploitation, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'année qui se termine et des notes afférentes aux états financiers qui comprennent un sommaire des politiques importantes en matière de comptabilité.

À notre avis, les notes afférentes aux états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, l'état de la situation financière de l'OPRR au 31 décembre 2022, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice ayant pris fin, respectent les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section Responsabilités des auditeurs pour l'audit des états financiers de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'OPRR conformément aux exigences éthiques qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences. Nous croyons que les preuves d'audit que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, la direction est responsable de l'évaluation de la capacité de l'OPRR à poursuivre son exploitation, de divulguer au besoin tout renseignement pouvant avoir une incidence sur la poursuite de l'exploitation ou l'utilisation de la comptabilité favorisant la continuité de l'exploitation, sauf si la direction a pour intention de liquider l'OPRR, de cesser l'exploitation, ou encore si elle n'a aucun autre choix que de le faire.

Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de la supervision du processus de production de rapports financiers de l'OPRR.

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Le 31 décembre 2022

Responsabilités des auditeurs pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable quant à savoir si les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'inexactitudes importantes, qu'elles soient attribuables à une fraude ou à une erreur, et de produire un rapport de l'auditeur qui présente notre opinion. Une assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance, mais n'est pas une garantie qu'un audit effectué conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada permettra toujours de déceler une inexactitude importante lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent être dues à une fraude ou à une erreur et sont considérées comme importantes si, individuellement ou dans l'ensemble, on pouvait raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes de vérification canadiennes généralement reconnues, nous faisons preuve de jugement professionnel et maintenons un certain scepticisme professionnel tout au long de l'audit. De plus, nous :

- Déterminons et évaluons les risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, qu'elles soient attribuables à des fraudes ou à des erreurs, concevons et exécutons des procédures d'audit qui tiennent compte de ces risques, et obtenons des preuves d'audit suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas déceler une inexactitude importante due à une fraude est plus élevé que pour une erreur, puisque la fraude peut être le résultat de collusion, de contrefaçon, d'omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou de l'esquive de contrôle interne.
- Acquérons une compréhension des contrôles internes pertinents à l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'OPRR.
- Évaluons la pertinence des conventions comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des divulgations connexes faites par la direction.
- Concluons sur la pertinence de l'utilisation par la direction de la méthode de comptabilité favorisant la continuité de l'exploitation et, d'après les éléments probants d'audit obtenus, s'il existe une incertitude importante liée à des événements ou des conditions qui pourraient jeter un doute important sur la capacité de l'OPRR de poursuivre ses activités. Si nous concluons qu'il existe une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention sur les divulgations connexes dans les états financiers dans le rapport de nos auditeurs ou, si ces divulgations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants de l'audit obtenus jusqu'à la date du rapport de nos auditeurs. Toutefois, des événements ou des conditions futurs pourraient faire en sorte que l'OPRR cesse d'utiliser la comptabilité favorisant la continuité de l'exploitation.
- Évaluons la présentation, la structure et le contenu globaux des états financiers, notamment les divulgations, et déterminons si les états financiers représentent les activités et les événements sous-jacents d'une manière qui assure une présentation équitable.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance au sujet, entre autres choses, de la portée et du calendrier prévus de l'audit et des constatations importantes de ce dernier, notamment toute lacune importante en matière de contrôle interne que nous avons relevée au cours de notre vérification.


Welch LLP**Comptables professionnels agréés**

Experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 31 décembre 2022

État de la situation financière

Actifs	Notes	2022	2021
Actifs à court terme			
Liquidités		6 688 540 \$	
Comptes débiteurs		1 936 335	
Remises gouvernementales à recevoir		661 596	—
Tranche actuelle des frais non facturés à recevoir		1 480 454	
Charges payées d'avance		230 271	
		10 997 196	
Depôts		95 860	
Immobilisations corporelles		1 100 034	
Immobilisations incorporelles		22 296 055	
Frais non facturés à recevoir		1 322 279	—
		35 811 424 \$	
Passif et actif net (déficit)			
Passif à court terme			
Dette bancaire			1 870 746 \$
Créditeurs et charges à payer			1 712 438
Remises gouvernementales à payer		—	201 701
Revenus reportés			386 661
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an			914 100
			5 085 646
Dette à long terme			8 494 590
Incitatifs à la location reportés			493 567
			14 073 803
		—	—

Approuvé par le conseil :



Robert Poirier, Président du conseil



Ken Kawall, Trésorier

(Voir les notes afférentes)

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Le 31 décembre 2022

État des résultats d'exploitation de l'Office

Exercice terminé le 31 décembre 2022

Note	LTRD	LRREC	Total
	2 003 410 \$	11 244 729 \$	13 248 139 \$
	144 000	756 000	900 000
	—	91 842	91 842
	—	—	—
	2 147 410	12 092 571	14 239 981
Dépenses			
Salaires et avantages sociaux 12		5 797 951	7 010 366
Technologies de l'information et Registre		2 816 043	2 950 856
Honoraires professionnels		484 612	728 116
Loyer 9		719 781	869 989
Amortissement des immobilisations corporelles 4		270 707	354 002
Amortissement des immobilisations incorporelles 5		1 081 111	1 095 024
Autres dépenses d'exploitation 11		251 175	306 563
Rémunération du conseil d'administration et dépenses connexes		278 981	364 821
Communications		157 335	181 369
Conformité et soutien au Registre	—	217 144	217 144
Prêt à intérêts 7 & 8	—	590 612	590 612
		12 665 452	14 668 862

See accompanying notes

État des résultats d'exploitation de l'Office

Exercice terminé le 31 décembre 2021

LTRD	LRREC	Total
—		
—	—	—
1 999 145	3 819 640	5 818 785
128 482	1 853 714	1 982 196
448 843	420 511	869 354
262 137	557 041	819 178
111 966	237 927	349 893
12 705	774 684	787 389
67 053	219 685	286 738
111 837	237 653	349 490
32 762	108 228	140 990
—	98 625	98 625
166	178 420	178 586
3 175 096	8 506 128	11 681 224

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Le 31 décembre 2022

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 décembre 2022	LTRD	LRREC (note 10)	Réserve pour éventualités- Restreint interne	Total
Actif net (déficit), début de l'exercice	– \$	(1 639 653) \$	5 411 510 \$	3 771 857 \$
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice (dépenses par rapport aux revenus)	144 000	(572 881)	–	(428 881)
Répartition des frais de réserve	(144 000)	(756 000)	900 000	–
Actif net (déficit), fin de l'exercice	– \$	(2 968 534) \$	6 311 510 \$	3 342 976 \$

Exercice terminé le 31 décembre 2021	LTRD	LRREC (note 10)	Réserve pour éventualités- Restreint interne	Total
Actif net (déficit), début de l'exercice	–			
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice (dépenses par rapport aux revenus)			–	
Répartition des frais de réserve				–
Actif net (déficit), fin de l'exercice	–			

(Voir les notes afférentes)

État des flux de trésorerie

Flux de trésorerie (sorties) provenant des activités d'exploitation	2022	2021
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice (dépenses par rapport aux revenus)	(428 881) \$	86 505 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	354 002	349 893
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 095 024	787 389
Amortissement des incitatifs à la location reportés	(98 714)	(98 713)
	921 431	1 125 074
Variations des composantes du fonds de roulement :		
Comptes débiteurs	1 114 022	(1 643 271)
Frais non facturés à recevoir	(872 962)	795 859
Charges payées d'avance	(2 047)	(136 636)
Dépôts	–	14 634
Créditeurs et charges à payer	2 609 285	750 569
Remises gouvernementales à recevoir	(661 596)	–
Remises gouvernementales à payer	(201 701)	183 226
Revenus reportés	577 833	386 661
	3 484 265	1 476 116
Activités d'investissement		
Ajouts aux immobilisations corporelles, nets		
Ajouts aux immobilisations incorporelles		
Activités de financement		
Augmentation (diminution) de la dette bancaire		
Avances de dettes à long terme	–	
Palements de capital sur la dette à long terme		

(Voir les notes afférentes)

Notes afférentes aux états financiers

1. Nature des activités

Le 30 novembre 2016, l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR) a été établi dans le cadre de la Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets.

Il incombe à l'OPRR d'exploiter un registre pour recueillir et conserver l'information, de fournir de l'information à la population conformément à un code d'accès et de protection des renseignements personnels, de surveiller les organismes de financement de l'industrie et les plans de gérance de l'industrie maintenus en vertu de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets* (LTRD), de surveiller la liquidation de programmes exploités par les organismes de financement de l'industrie et d'assurer la conformité et l'application de la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* (LRREC) et la LTRD. En vertu de la LRREC, l'OPRR offre également des services de déclaration numérique pour les programmes créés en vertu de la *Loi sur la protection de l'environnement* (LPE).

L'OPRR est un organisme sans but lucratif qui n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

2. Principales conventions comptables

Méthode de comptabilisation

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

Les activités de l'OPRR se reflètent dans les fonds suivants :

- Fonds de la LTRD : Déclaration des revenus et des dépenses liés aux activités dans le cadre de la LTRD.
- Fonds de la LRREC : Déclaration des revenus et des dépenses liés aux activités dans le cadre de la LRREC.

Une partie des fonds a été affectée à l'interne par le conseil d'administration de l'OPRR pour servir en cas d'imprévus.

Constatation des revenus

L'OPRR suit la méthode de report de la constatation des revenus. Les revenus proviennent des droits facturés aux inscrits en vertu de l'article 41 de la LRREC et aux organismes de financement de l'industrie (OFI) en vertu du paragraphe 33(41), et des droits facturés aux organismes de gérance de l'industrie (OGI) en vertu de l'article 41 de la LTRD et des droits facturés aux inscrits en vertu de l'article 41 de la LTRD. Les droits facturés sont établis de manière à couvrir les frais d'exploitation connexes de l'OPRR et à constituer une réserve pour éventualités. Les revenus sont comptabilisés lorsque le montant de ceux-ci peut être évalué de façon fiable, que la perception est probable et que les coûts engagés ou à engager peuvent être évalués de façon fiable.

Les montants facturés au cours de l'exercice sont supérieurs aux dépenses allouées connexes pour l'exercice. Les montants facturés inférieurs aux dépenses attribuées pour l'exercice sont comptabilisés comme des frais non facturés à recevoir. Cela s'explique en grande partie par le calendrier de production de rapports et du volume de données d'approvisionnement par les participants à la LRREC. Les frais non facturés sont à recevoir en vertu de la LRREC et seront recouvrés lorsque les montants connexes seront facturés et reçus.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est établi selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs à compter de leur date de mise en service. Les durées de vie estimatives sont les suivantes :

Logiciel informatique	3 ans
Matériel informatique	3 ans
Équipement et mobilier de bureau	5 à 7 ans
Infrastructure et réseaux de TI	5 à 10 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est établi selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs à compter de leur date de mise en service. Les durées de vie estimatives sont les suivantes :

2. Principales conventions comptables (suite)

Base et systèmes du Registre	3 à 10 ans
Registre pour les pneus	10 ans
Registre pour l'équipement des technologies de l'information, des télécommunications, de l'audiovisuel (TIT/AV), le matériel d'éclairage et batteries	10 ans
Registre des sols de déblai	10 ans
Registre des produits dangereux ou spéciaux (PDS)	10 ans
Registre de la boîte bleue	10 ans

Perte de valeur

L'OPRR évalue la dépréciation chaque fois que des indicateurs révèlent une dépréciation possible. Lorsqu'un critère de dépréciation indique que la valeur comptable d'un actif n'est pas recouvrable, une perte de dépréciation est constatée dans la mesure où la valeur comptable dépasse la juste valeur. Il n'y avait aucun indicateur de dépréciation pour les immobilisations corporelles ou incorporelles en 2022 et en 2021.

Incitatifs à la location reportés

Les incitatifs à la location reportés représentent le remboursement par le locateur des dépenses restreintes du propriétaire pour les améliorations locatives apportées par l'OPRR comme incitatifs à conclure un nouveau bail à long terme. Les incitatifs à la location reportés sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

Instruments financiers

L'OPRR évalue l'actif et le passif de ses instruments financiers à leur juste valeur. Par la suite, l'OPRR comptabilise ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement. Les actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement comprennent la trésorerie et les comptes débiteurs. Les passifs financiers comptabilisés au coût après amortissement comprennent les comptes créditeurs et les charges à payer, ainsi que les remises gouvernementales à payer. L'OPRR n'a désigné aucun actif ou passif financier à comptabiliser à sa juste valeur.

Affectation des dépenses directes et indirectes

L'OPRR supervise les programmes de la LTRD et de la LRREC. En vertu de la LRREC, l'OPRR exploite deux types de programmes : les programmes de récupération des ressources et les services de production de rapports numériques. Les coûts de chaque programme comprennent les coûts associés au personnel et les autres dépenses qui sont directement liées à la supervision du programme. L'OPRR engage également un certain nombre de coûts indirects et de coûts partagés qui sont communs à l'administration et à l'exécution de chacun de ses programmes. Les coûts indirects et les coûts partagés sont répartis entre les programmes de la LRREC et de la LTRD conformément à de multiples méthodes d'affectation, qui sont fondées sur des données qui visent à refléter une estimation des facteurs de coût de cette dépense particulière. Les facteurs de coût et les taux en pourcentage sont établis dans le cadre du processus annuel d'établissement du budget et des frais.

La tranche des coûts indirects du programme en vertu de la LRREC est affectée selon la méthodologie adoptée par le conseil d'administration de l'OPRR :

- i) les coûts indirects et certains coûts partagés nécessaires à la santé et aux activités globales de l'organisation, y compris les frais généraux, sont répartis également entre les programmes ou pondérés par programme;
- ii) les dépenses liées aux services partagés qui varient en fonction du volume d'activité et qui sont engagées pour fournir de façon centralisée des services directs à la totalité ou à une partie des programmes de l'OPRR sont réparties en fonction de facteurs de coût qui sont censés refléter une estimation de l'activité; les facteurs de coût comprennent la part d'un programme du nombre total de producteurs assujettis à des obligations, la part d'un programme du nombre total d'inscrits assujettis à des obligations, la moyenne des facteurs de coût liés à des programmes précis entraînant ce partage des dépenses, et une moyenne de divers facteurs de coût.

Les dépenses commencent à être affectées à un programme en vertu de la LRREC au cours de l'année où l'OPRR entreprend le registre du programme. Une fois que la répartition de coûts pour un programme de registre est déclenchée, la répartition des coûts dépend en partie du fait qu'un programme de registre est actif ou en cours d'élaboration.

La tranche des coûts indirects de la LTRD est affectée selon la méthodologie adoptée par le conseil d'administration de l'OPRR :

- i) 50 % des coûts indirects sont partagés également entre les programmes.
- ii) les 50 % restants sont répartis en fonction des coûts directs du programme, à l'exclusion de Datappel et de l'administration du programme de publicités en nature.

11 ÉTATS FINANCIERS

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2022

2. Principales conventions comptables (suite)

iii) La part de la contribution des frais de la LTRD est répartie entre les programmes de la LTRD en fonction de la part proportionnelle de chaque programme des dépenses indirectes (ou partagées) totales de la LTRD.

De plus, i) une partie de la part du programme est affectée aux plans de gérance de l'industrie (PGI) et ii) en fonction de la proportion relative du budget du programme pour le matériel des PGI.

Utilisation d'estimations

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, qui exigent l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges au cours de la période de déclaration. Les estimations sont principalement utilisées pour déterminer la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles, des charges à payer et de la répartition des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Comptes débiteurs

Les comptes débiteurs comprennent les éléments suivants :

	2022	2021
Inscrits en vertu de la LRREC	1 503 193 \$	2 113 311 \$
Intendance Ontario – Boîte bleue	278 976	609 591
Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario – Pneus usagés	58 451	92 993
Ontario Electronic Stewardship - Déchets d'équipements électriques et électroniques	45 345	96 340
Automotive Materials Stewardship - plan de gérance industrielle - matériaux automobiles	14 096	31 403
News Media Canada	12 819	4 009
Intendance Ontario – Déchets municipaux dangereux ou spéciaux	11 745	43 699
Association pour la Gestion Responsable des Produits – Peintures et revêtements	7 182	26 135
Intendance Ontario – Fonds d'amélioration continue	2 919	616
Association pour la Gestion Responsable des Produits – Plan de gérance de l'industrie – Pesticides, solvants et engrais	1 474	5 333
Sodastream Canada	135	135
Incentifs à la location	–	26 792
	1 936 335 \$	3 050 357 \$

4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les éléments suivants :

	2022		2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Logiciel informatique	3 764 \$	3 764 \$	3 764 \$	3 764 \$
Matériel informatique	291 229	192 793	247 235	139 511
Équipement et mobilier de bureau	276 592	170 136	276 593	130 864
Infrastructure et réseaux de TI	262 570	195 952	262 570	149 119
Améliorations locatives	1 570 646	742 122	1 570 646	534 991
	2 404 801 \$	1 304 767 \$	2 360 808 \$	958 249 \$
Améliorations locatives	(1 304 767)		(958 249)	
	1 100 034 \$		1 402 559 \$	

L'OPRR s'est départi de matériel informatique entièrement amorti au coût de 9 650 \$ (27 164 en 2021).

11 ÉTATS FINANCIERS

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2022

5. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les éléments suivants :

	2022		2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Fondation et systèmes du Registre	6 049 047 \$			
Registre des pneus	2 148 644			
Registre pour les TIT/AV, le matériel d'éclairage et les batterie	1 326 589			
Registre des sols de déblai	1 043 945			
Registre des PDS	2 438 035		—	—
Registre de la boîte bleue	1 088 599		—	—
Registre en élaboration	11 224 042	—		—
	25 318 901			
Moins : amortissement cumulé	(3 022 846)			
	22 296 055 \$			

6. Frais non facturés à recevoir et revenus reportés

Les frais non facturés à recevoir et les revenus reportés liés aux programmes visés par la LRREC sont composés comme suit :

	Pneus	TIT/AV et batteries	Matériel d'éclairage	PDS	Boîte bleue	Sols de déblai	2022 Total
Solde, début de l'exercice			—				1 543 110 \$
Revenus facturés							(13 192 927)
Utilisés au cours de l'année							13 488 056
Solde, fin de l'exercice							1 838 239
Moins : revenus reportés	—		—	—		—	964 494
Moins : tranche courante de frais non facturés à recevoir		—			—		1 480 454
Tranche à long terme des frais non facturés à recevoir	—	—	—	—	—		1 322 279 \$

Le 21 avril 2022, le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs a annoncé la suspension temporaire, jusqu'au 1er janvier 2023, des exigences en matière d'inscription et de déclaration en vertu du Règlement sur la gestion des sols sur les lieux et des sols de déblai. Cette suspension a entraîné un retard dans la perception des droits pour le programme des sols de déblai. On s'attend à ce que les droits non facturés à recevoir des sols de déblai soient recouverts au cours des trois prochaines années.

Le montant utilisé au cours de l'exercice comprend le recouvrement des coûts des dépenses, la contribution à la réserve, le recouvrement des coûts de démarrage et les montants utilisés pour les montants dus à l'ARC pour la TVH payable.

7. Dette bancaire

Les facilités de crédit d'exploitation renouvelables et supplémentaires d'une banque canadienne portent intérêt à un taux variable égal au taux préférentiel moins 0,75 point de base par année. Toute dette bancaire est garantie par un contrat de garantie général. Les montants tirés de ces facilités de crédit d'exploitation au 31 décembre 2022 s'élèvent à 18 293 485 \$ (1 870 746 \$ en 2021).

11 ÉTATS FINANCIERS

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2022

7. Dette bancaire (suite)

Les facilités de crédit d'exploitation sont les suivantes :

	Note	2022	2021
Facilités de crédit pour l'infrastructure du Registre et coûts d'implantation pour :			
PDS et sols de déblai, limite de 13,10 M\$	(i)	9 575 365 \$	1 870 746 \$
PDS, limite de 6,25 M\$	(i)	2 784 428	—
Boîte bleue, limite de 6,90 M\$	(i)	2 288 415	—
Facilité de crédit pour les coûts d'exploitation pour :			
Sols de déblai, limite de 2,10 M\$	(ii)	1 846 435	—
Facilité de crédit pour le déficit d'exploitation de démarrage pour :			
PDS, limite de 2,90 M\$	(ii)	1 798 842	—
Facilité de crédit d'exploitation destinée aux besoins de fonds			
de roulement et d'exploitation générale, limite de 5 M\$		—	—
		18 293 485 \$	1 870 746 \$

(i) Les facilités de crédit pour l'infrastructure du Registre et les coûts d'implantation sont exigibles à l'achèvement du projet au plus tard le 30 juin 2023 ou à une date qui sera convenue d'un commun accord.

(ii) Les facilités de crédit pour les coûts d'exploitation des sols de déblai et des PDS sont exigibles au plus tard le 31 décembre 2025 et le 31 décembre 2026 respectivement.

8. Dette à long terme

L'OPRR dispose de prêts à terme engagés pouvant aller jusqu'à 26,25 millions de dollars, avec la même banque décrite à la note 7, pour remplacer les facilités de crédit d'exploitation supplémentaires lorsque certaines étapes sont franchies en lien avec la construction de l'infrastructure du Registre. Le taux d'intérêt sur les prêts à terme sera déterminé lorsque l'OPRR utilisera ces facilités. Le montant tiré des prêts à terme au 31 décembre 2022 est de 8 493 893 \$ (9 408 690 \$ en 2021). Toute dette bancaire est garantie par un contrat de garantie général.

La dette à long terme comprend les éléments suivants :

	2022	2021
Prêt exigible - 2,35 %, échéant le 18 juin 2026, payable en versements mensuels mixtes de 52 974 \$.	4 893 893 \$	5 408 690 \$
Prêt exigible - 2,795 %, échéant le 22 décembre 2026, payable en versements mensuels de 33 333 \$, plus les intérêts	3 600 000	4 000 000
	8 493 893	9 408 690
Moins : portion courante	(926 313)	(914 100)
	7 567 580 \$	8 494 590 \$

Les remboursements de capital au cours des cinq prochaines années sont estimés comme suit :

2023	926 313 \$
2024	938 535
2025	951 608
2026	5 677 437
Total	8 493 893 \$

11 ÉTATS FINANCIERS

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2022

9. Incitatifs à la location reportés

Les incitatifs à la location reportés comprennent ce qui suit :

	2022		2021	
	Incitatifs à la location reportés	Amortissement cumulé	Incitatifs à la location reportés	Amortissement cumulé
Incitatifs à la location reportés	830 230 \$	435 377 \$	830 230 \$	336 663 \$
Moins : amortissement cumulé	(435 377)		(336 663)	
	394 853 \$		493 567 \$	

L'amortissement de 98 714 \$ (98 713 \$ en 2021) est comptabilisé à titre de réduction des frais de loyer.

10. Actif net de la LRREC (déficit)

L'actif net (déficit) de la LRREC comprend les éléments suivants :

	2022	2021
Déficit de démarrage de la LRREC	(642 474) \$	(734 316) \$
Déficit du Programme de gestion des déchets dangereux de la LRREC	(2 326 060)	(905 337)
	(2 968 534) \$	(1 639 653) \$

Le déficit de démarrage de la LRREC se rapporte aux coûts d'exploitation engagés au cours des années précédentes qui seront réduits de 91 842 \$ par année grâce aux frais perçus dans le cadre de la LRREC.

Le déficit du Programme de gestion des déchets dangereux de la LRREC se rapporte aux coûts d'exploitation engagés pour appuyer la mise en place du Service de déclaration du Programme de gestion des déchets dangereux, qui a été lancé le 1er janvier 2023. On s'attend à ce que ce déficit soit recouvré d'ici 2023 à 2025 au moyen de frais à percevoir à l'avenir auprès des inscrits au programme. Ce déficit est partiellement financé par la facilité de crédit décrite à la note 7.

11. Autres dépenses d'exploitation

Les autres dépenses d'exploitation sont les suivantes :

	2022	2021
Téléphone et Internet	76 763 \$	57 919 \$
Formation et dépenses du personnel	75 398	52 842
Frais bancaires, frais et intérêts	34 397	89 081
Assurance	41 771	33 021
Bureau et généralités	40 492	31 847
Cotisations, abonnements et événements	37 742	22 028
	306 563 \$	286 738 \$

12. Avantages postérieurs au départ à la retraite

L'OPRR offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Il verse 1,5 % du salaire annuel de l'employé au régime. Les employés ne sont pas tenus de cotiser au régime, mais ce dernier permet une cotisation volontaire pouvant atteindre 5 % du salaire annuel de l'employé. Pour toute contribution volontaire, l'OPRR versera en contrepartie une somme équivalente. Au cours de l'exercice, l'OPRR a imputé 318 102 \$ (223 075 \$ en 2021) aux charges liées aux cotisations et à l'administration du régime de retraite. Les actifs du régime sont détenus séparément de ceux de l'OPRR dans un fonds administré de façon indépendante.

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2022

13. Commitments

De plus, l'OPRR a signé un bail pour des locaux à bureaux. Les paiements annuels mi-nimaux sont les suivants :

2023	503 042 \$
2024	517 390
2025	517 390
2026	531 737
Total	2 069 559 \$

14. Instruments financiers

L'OPRR est exposé à divers risques financiers découlant de ses activités, qu'il gère sans recourir à des instruments financiers dérivés. Les principaux risques financiers auxquels l'OPRR est exposé et les politiques de gestion des risques financiers de l'OPRR comprennent les éléments suivants :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'exposition maximale de l'OPRR au risque de crédit représente la somme de la valeur comptable de sa trésorerie et de ses comptes débiteurs. La trésorerie de l'OPRR est déposée auprès d'une banque à charte canadienne et, par conséquent, la direction estime qu'il est peu probable que cet élément subisse une perte. Les comptes débiteurs comprennent principalement les sommes que doivent payer les organismes de financement de l'industrie (OFI) et les inscrits en vertu de la LRREC, lesquels sont tenus de payer en vertu de la LTRD et de la LRREC. La direction examine et surveille le recouvrement des comptes débiteurs et est d'avis que l'OPRR n'est pas exposé à un risque de crédit important. La direction croit que les comptes débiteurs en souffrance au 31 décembre 2022 sont recouvrables et qu'une dépréciation n'est pas justifiée sur les montants dus.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que l'OPRR ne puisse pas répondre à une demande de liquidités ou honorer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. La direction estime que l'OPRR dispose de facilités de crédit suffisantes pour garantir la disponibilité des fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers actuels et à moyen terme à un coût raisonnable. L'OPRR gère ses besoins en liquidité en prévoyant ses entrées et sorties de trésorerie mensuelles et en gérant les facilités bancaires et les prêts à terme prévus.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de l'évolution des prix sur les marchés. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

i) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur des instruments ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments en dollar canadien évoluent négativement en raison des variations des cours de change. Les instruments financiers de l'OPRR sont tous libellés en dollars canadiens et transigent principalement en dollars canadiens. Par conséquent, la direction estime que l'OPRR ne s'expose pas à un risque de change important.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de l'évolution des taux d'intérêt sur les marchés. Les liquidités de l'OPRR génèrent des intérêts aux taux en vigueur sur les marchés et l'exposition aux taux d'intérêt liée à ces instruments financiers est négligeable. L'OPRR est exposé au risque de taux d'intérêt découlant de la fluctuation des taux d'intérêt sur ses facilités de crédit et ses prêts à terme.

14. Instruments financiers (suite)

Risque de marché (suite)

iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments fluctuent en raison de l'évolution des prix sur les marchés (autres que ceux découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), si ces changements sont causés par des facteurs propres à l'instrument individuel ou à son émetteur ou par des facteurs affectant tous les instruments similaires négociés sur les marchés. Comme l'OPRR ne détient pas de titres négociables cotés en bourse, il n'est pas exposé à cet autre risque de prix.

Changements aux risques

Il n'y a aucun changement important de l'exposition au risque par rapport à l'année précédente.

15. Chiffres correspondants

Les chiffres correspondants ont été reclassés, le cas échéant, pour se conformer à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2022

Barème des coûts du programme pour la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets (LTRD)*

Exercice terminé le 31 décembre

2022

	Plans de gérance de l'industrie	Fonds d'amélioration continue	Déchets de la boîte bleue	Pneus usagés
Dépenses directes				
Salaires et avantages sociaux	4 617 \$	27 908 \$	209 579 \$	2 184 \$
Honoraires professionnels	–	–	203 017	14 773
Communications	–	–	12 067	–
Dépenses directes et indirectes	132 291	72	800 530	219 534
Total	136 908 \$	27 980 \$	1 225 193 \$	236 491 \$

2021

	Plans de gérance de l'industrie	Fonds d'amélioration continue	Déchets de la boîte bleue	Pneus usagés
Dépenses directes				
Salaires et avantages sociaux	6 455 \$	3 805 \$	193 936 \$	20 655 \$
Honoraires professionnels	–	–	230 250	22 059
Communications	–	–	6 236	–
Dépenses directes et indirectes	249 867	–	1 235 426	482 241
Total	256 322 \$	3 805 \$	1 665 848 \$	524 955 \$

11 ÉTATS FINANCIERS

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2022

Barème des coûts du programme pour la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets (LTRD)*

Exercice terminé le 31 décembre

2022

Déchets d'équipements électriques et électroniques	Média Canada	Déchets municipaux dangereux ou spéciaux	Total
13 821 \$	28 220 \$	10 305 \$	296 634 \$
—	—	—	217 790
—	—	—	12 067
236 298	72	88 122	1 476 919
250 119 \$	28 292 \$	98 427 \$	2 003 410 \$

2021

Déchets d'équipements électriques et électroniques	Média Canada	Déchets municipaux dangereux ou spéciaux	Total
17 016 \$	8 343 \$	21 240 \$	271 450 \$
21 377	—	—	273 686
—	—	—	6 236
489 612	—	166 578	2 623 724
528 005 \$	8 343 \$	187 818 \$	3 175 096 \$

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2022

Barème des coûts du programme de la *Loi sur la récupération des ressources et l'économie circulaire (LRREC)*

Exercice terminé le 31 décembre

2022

	Pneus	TIT/AV et batteries	Matériel d'éclairage	PDS
Dépenses directes				
Salaires et avantages sociaux	– \$	– \$	– \$	– \$
Registre pour les technologies de l'information	–	–	–	79 000
Honoraires professionnels	19 829	44 493	–	15 772
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	211 202	99 495	33 166	61 682
Conformité et soutien au Registre	3 960	45 648	–	20 844
Prêts à intérêts	44 299	27 296	9 099	54 427
Dépenses indirectes et partagées	1 434 548	2 062 541	877 253	1 430 587
Total	1 713 838 \$	2 279 473 \$	919 518 \$	1 662 312 \$

Exercice terminé le 31 décembre

2021

	Pneus	TIT/AV et batteries	Matériel d'éclairage	PDS
Dépenses directes				
Salaires et avantages sociaux	–	–	–	–
Registre pour les technologies de l'information	–	–	–	–
Honoraires professionnels	–	–	–	–
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	–	–	–	–
Conformité et soutien au Registre	–	–	–	–
Prêts à intérêts	–	–	–	–
Dépenses indirectes et partagées	–	–	–	–
Total	–	–	–	–

11 ÉTATS FINANCIERS

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2022

Barème des coûts du programme de la *Loi sur la récupération des ressources et l'économie circulaire (LRREC)*

Exercice terminé le 31 décembre

2022

Boîtes bleues	PDS	Sols de déblai	Total
85 576 \$	43 710 \$	— \$	129 286 \$
79 000	444 268	—	602 268
12 925	47 593	4 883	145 495
27 946	731	105 125	539 347
—	—	26 278	96 730
38 415	205 975	71 467	450 978
3 001 932	678 445	1 216 042	10 701 348
3 245 794 \$	1 420 722 \$	1 423 795 \$	12 665 452 \$

Exercice terminé le 31 décembre

2021

Boîtes bleues	PDS	Sols de déblai	Total
— \$	— \$	— \$	— \$
—	—	75 999	144 843
32 572	3 450	16 584	110 836
—	—	8 700	275 603
—	—	76 280	84 880
16 604	21 627	20 050	159 709
2 456 598	880 261	510 966	7 730 257
2 505 774 \$	905 338 \$	708 579 \$	8 506 128 \$

Annexe A



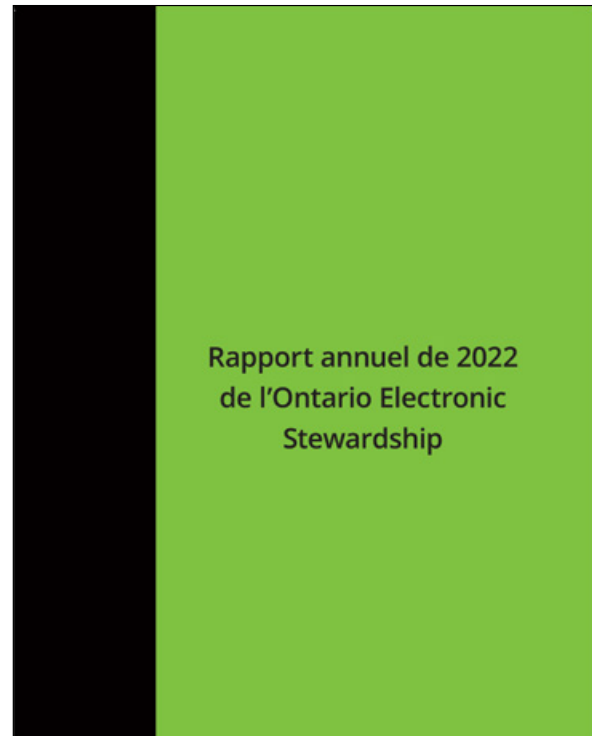
Rapport annuel d'Intendance Ontario

Pour les programmes des matières destinées à la boîte bleue et de gestion des déchets municipaux dangereux ou spéciaux

Intendance Ontario est l'organisme de financement de l'industrie responsable du Programme des boîtes bleues jusqu'à ce qu'il ait pleinement transité vers le cadre de responsabilité des producteurs en vertu de la LRREC en 2025. Intendance Ontario était également responsable du Programme de gestion des déchets municipaux dangereux ou spéciaux (DMDS), qui a cessé ses activités le 30 septembre 2021. Le Programme de batteries à usage unique, qui faisait partie du Programme de réacheminement des DMDS, est passé au cadre de la responsabilité des producteurs en vertu de la LRREC au 1^{er} juillet 2020.

Le Programme des boîtes bleues collecte les matières comme le papier, le verre, le plastique et l'aluminium, alors que le Programme de DMDS collecte les déchets dangereux ou spéciaux des ménages. Les matières collectées dans le cadre de ces programmes sont recyclées ou éliminées de façon sécuritaire, conformément à la LTRD.

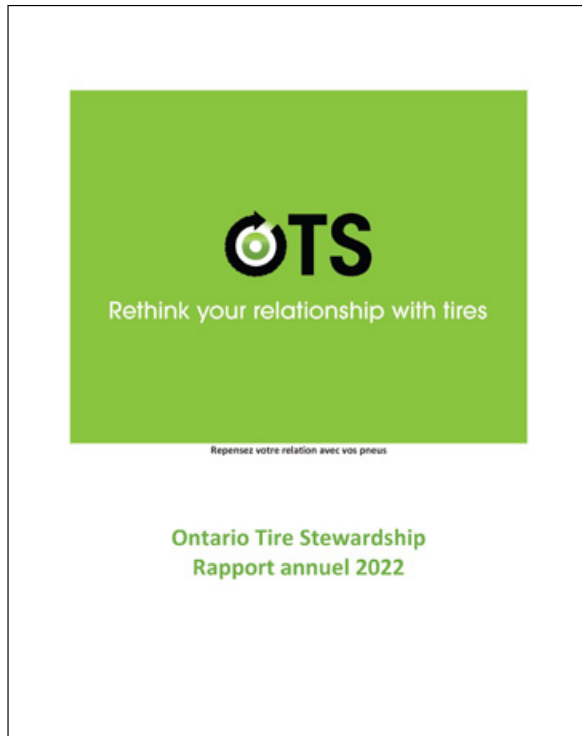
Annexe B



Rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship

L'Ontario Electronic Stewardship est l'organisme de financement de l'industrie qui a exploité le Programme de réacheminement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) dans le cadre de la LTRD. Le Programme de réacheminement des DEEE a collecté et géré les produits électroniques réglementés dont les consommateurs se sont départis. Le programme DEEE est passé au cadre de responsabilité des producteurs en vertu de la LRREC le 1^{er} janvier 2021.

Annexe C



Rapport annuel de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario

La Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario est l'organisme de financement de l'industrie qui était responsable de la gestion des programmes de réacheminement des déchets de vieux pneus en vertu de la LTRD. Le Programme des vieux pneus est passé au cadre de la responsabilité des producteurs en vertu de la LRREC le 1^{er} janvier 2019.

Annexe D



Rapport annuel de la société Brewers Retail Inc.

The Beer Store est une chaîne privée de points de vente au détail qui vendent de la bière et d'autres boissons de malt en Ontario. The Beer Store collecte les contenants de bière et les emballages vendus dans ses magasins et exploite le Programme de consignment de l'Ontario, qui assure la collecte des contenants d'alcool vendus à l'extérieur de ses magasins, y compris les vins, les spiritueux, la bière et les panachés. The Beer Store n'est pas supervisé par l'Office, mais doit lui présenter un rapport annuel en vertu de ses obligations en matière de production de rapports publics.



OPRR

Office de la productivité et de
la récupération des ressources

4711, rue Yonge, bureau 408
Toronto (Ontario) M2N 6K8
Tél. : 416 226 5113
Courriel : info@rpra.ca
www.rpra.ca